

## 53<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR

### 66<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 29 septembre au 3 octobre 2014

---

*Point 8.7 de l'ordre du jour provisoire*

CD53/INF/7  
12 septembre 2014  
Original : anglais/espagnol\*

#### RESOLUTIONS ET AUTRES ACTIONS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES REVETANT UN INTERET POUR L'OPS

#### TABLE DES MATIÈRES

A.	Soixante-septième Assemblée Mondiale de la Santé.....	2
B.	Quarante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats Américains .....	16
C.	Organisations sous régionales .....	30

---

\* Original en espagnol : A et C. Original en anglais : B.

**A. SOIXANTE-SEPTIEME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ**

1. La 67<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a eu lieu du 19 au 24 mai 2014 à Genève (Suisse) et a réuni des représentants et délégués de 171 États Membres. Le Dr Roberto Morales Ojeda (Cuba) a été élu président de l'Assemblée. Cinq pays ont occupé la vice-présidence : Bahreïn, Congo, Fidji, Lituanie et Sri Lanka, représentant leurs régions respectives.

2. Au cours de son discours d'ouverture, le Ministre de la Santé publique de Cuba, le Dr Roberto Morales Ojeda, a, en sa qualité de Président de l'Assemblée mondiale, remercié l'Assemblée pour la déférence manifestée envers Cuba par la nomination de son pays à la présidence et a mis en évidence les grandes réussites de son gouvernement en matière de santé publique comme, par exemple, le fait d'avoir atteint, en 2013, un taux de mortalité infantile de 4,2 pour mille naissances vivantes, ainsi que la contribution internationale de Cuba à la santé dans plus de 120 pays du monde, avec la présence, depuis 1960, de plus de 135 000 collaborateurs et, actuellement, de plus de 50 000 dans 65 pays.

3. Le Dr Morales Ojeda a souligné que « le succès d'un véritable développement durable est une aspiration de tous et qu'on s'accorde généralement à reconnaître que la santé de la population est un moyen pour y parvenir tout comme une fin en soi ». Il s'est référé à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé et a insisté sur le fait que nous faisons face à des problèmes dérivés de crises multiples et que nous ne saurions nier l'existence de grandes inégalités. Dans ce sens, il a cité le thème central du Sommet de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) de 2014 « la lutte contre la pauvreté, la faim et l'inégalité ».

4. Le Ministre a réitéré que pour obtenir des sociétés plus justes, il est indispensable d'arriver à une meilleure distribution de la richesse et des revenus, à une éducation et une santé de qualité pour tous, à l'éradication de l'analphabétisme et à l'établissement d'une véritable sécurité alimentaire, entre autres questions d'importance vitale pour la vie humaine.

5. Le Dr Margaret Chan, Directrice générale de l'OMS a, de son côté, tiré la sonnette d'alarme sur la propagation des poliovirus sauvages qui, depuis le début de cette année, constituent une urgence de santé publique d'importance internationale. Elle a indiqué qu'à la fin de 2013, 60 % des cas de poliomyélite étaient la conséquence de la propagation internationale, et que les données indiquaient clairement que les voyages de personnes adultes jouaient un rôle dans ces résultats. Elle a attribué cette tendance aux conflits armés qui ne respectent pas le droit international humanitaire, aux émeutes, à la migration des populations, à l'insuffisance des contrôles aux frontières, à la mauvaise couverture vaccinale systématique, à l'interdiction des activités de vaccination imposée par des groupes militants, au meurtre prémédité de personnel chargé de la lutte contre la poliomyélite.

6. Le Dr Chan a souligné que « les facteurs responsables de ce recul sont en grande partie hors du contrôle du secteur de la santé. Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux dangers qui menacent la santé dans un monde façonné par certaines tendances universelles et funestes ».

7. Sur le sujet du changement climatique, qui a été l'axe central des interventions des ministres de la santé, la Directrice générale a signalé qu'en mars de cette année, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat avait publié le rapport le plus préoccupant de tous ceux qu'il a préparés à ce jour et dans lequel il portait une grande attention aux conséquences de ce changement pour la santé. De même, l'OMS avait révisé ses calculs sur les effets sanitaires mêmes de la pollution atmosphérique qui étaient à la hausse. En 2012, l'exposition à l'air pollué a tué près de sept millions de personnes, ce qui fait de ce risque sanitaire le plus grave à l'échelle mondiale.

8. Entre autres sujets, le Dr Chan a inclus, dans son allocution, des informations sur les virus émergents graves qui sont en circulation, le grave problème de la malnutrition mais aussi celui de l'obésité et des maladies non transmissibles, ainsi que les données alarmantes du Rapport sur le cancer dans le monde 2014 qui indique que le nombre de nouveaux cas a atteint un maximum historique et qu'il devrait encore s'alourdir.

9. Le Dr Chan a déploré les énormes inégalités qui subsistent entre les pays développés et ceux à revenus faibles ou moyens, et jusqu'à l'intérieur des pays mêmes. Elle a signalé que le commerce international a de nombreuses conséquences pour la santé, certaines positives et d'autres négatives, et elle a fustigé les compagnies de tabac qui poursuivent en justice les gouvernements et exigent d'eux une compensation pour pertes de profits résultant de l'introduction, pour des raisons sanitaires valides, de moyens novateurs d'emballer les cigarettes : « Je pense que quelque chose va mal dans ce monde quand une entreprise peut défier les politiques gouvernementales appliquées pour protéger le public d'un produit qui tue », a-t-elle dit.

10. Dans son discours, la Directrice générale a mis en évidence le rôle de l'OMS en matière d'adoption de politiques de santé publique internationales, et de négociation d'accords et de facilitation de négociations, ce dont peuvent bénéficier tous les pays du monde.

11. Le Comité de vérification des pouvoirs était composé de 12 États Membres, parmi lesquels se trouvaient des délégués du Chili et de la République dominicaine en représentation de la Région des Amériques.

12. L'ordre du jour de l'Assemblée générale comptait 36 points généraux, pour la plupart liés à des questions techniques et sanitaires, 14 rapports d'avancement sur des questions techniques et 19 sujets à caractère administratif, budgétaire et institutionnel. C'est là un chiffre record de sujets abordés au cours d'une Assemblée. Comme par le passé, ces questions ont été traitées au sein des comités A et B et lors de sessions plénières. L'Assemblée a adopté 25 résolutions et 15 décisions.

13. Les versions complètes de ces résolutions et décisions, ainsi que d'autres documents relatifs à l'Assemblée mondiale de la Santé, sont disponibles sur le site de l'OMS : [http://apps.who.int/gb/f/f\\_wha67.html](http://apps.who.int/gb/f/f_wha67.html).

14. Le tableau 1 présente la liste des résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé qui présentent un intérêt pour la Région et les résolutions de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) qui se rapportent à celles-ci. Le tableau consigne également les implications que ces résolutions ont pour la Région ainsi que les progrès qui ont été accomplis sur ces sujets.

#### **Autres sujets : Conseil exécutif**

15. La 135<sup>e</sup> réunion du Conseil exécutif a eu lieu les 26 et 27 mai. Les Maldives ont été investies à la présidence du Conseil exécutif. Les États-Unis d'Amérique ont été désignés membre du Conseil exécutif et constituent ainsi, avec l'Argentine, le Brésil, Cuba, le Panama et le Suriname, les six membres de la Région au Conseil exécutif.

16. L'ordre du jour de la 135<sup>e</sup> réunion du Conseil exécutif comprenait 12 sujets, parmi lesquels le renforcement des soins d'urgence, des soins chirurgicaux essentiels et de l'anesthésie en tant que composantes de la couverture sanitaire universelle, la santé et l'environnement relativement à l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique, un rapport sur l'avancement réalisé dans l'exécution de la politique d'évaluation de l'OMS, la proposition de modifications au Statut du personnel et au règlement du personnel, l'intervention du représentant des associations du personnel l'OMS.

17. Lors de cette réunion, quatre décisions et deux résolutions ont été adoptées.

18. Enfin, le Conseil a pris note des rapports soumis et il a approuvé, entre autres, la date et le lieu de la 68<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé. Il a été convenu que la 68<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé se tiendra au Palais des Nations à Genève à partir du 18 mai 2015 et qu'elle se terminera au plus tard le 26 mai 2015. Le Conseil a également décidé que sa 136<sup>e</sup> session débutera le lundi 26 janvier 2015 au siège de l'OMS à Genève et qu'elle se terminera au plus tard le 3 février, que le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif tiendra sa 21<sup>e</sup> réunion du 21 au 23 janvier 2015 au siège de l'OMS et que sa 22<sup>e</sup> réunion aura lieu du 13 au 15 mai 2015 au siège de l'OMS à Genève.

19. Les versions complètes de ces rapports et d'autres documents connexes sont disponibles sur le site de l'OMS : [http://apps.who.int/gb/f/f\\_eb135.html](http://apps.who.int/gb/f/f_eb135.html).

#### **Mesure à prendre par le Conseil directeur**

20. Le Conseil directeur est prié de prendre note de ces résolutions, de considérer les implications pour la Région des Amériques et de proposer les recommandations qu'il jugerait pertinentes.

**Tableau 1. Résolutions adoptées par la 67<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé  
pour la Région des Amériques**

Résolution	Sujets et documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région <sup>1</sup> et progrès réalisés autour de ces questions
<a href="#">WHA67.1</a> Stratégie mondiale et cibles pour la prévention de la tuberculose, les soins et la lutte après 2015	<a href="#">A67/11</a> Projet de stratégie mondiale et cibles pour la prévention de la tuberculose, les soins et la lutte après 2015	<a href="#">CD46.R12</a> Stratégie régionale de contrôle de la tuberculose pour 2005-2015	L'OPS a formulé des initiatives novatrices pour renforcer la lutte contre la tuberculose et faciliter la réalisation des cibles mondiales. Ces initiatives incluent la lutte contre la tuberculose dans les grandes villes, l'accélération de la baisse du taux d'incidence pour mettre un terme à l'épidémie de tuberculose, le cadre de travail mondial d'élimination de la tuberculose et la lutte contre la tuberculose parmi les populations migrantes. Toutes ces initiatives incorporent plusieurs des composantes des piliers I et II de la stratégie mondiale, renforçant ainsi le travail en voie de réalisation dans la Région.
<a href="#">WHA67.2</a> Amélioration de la prise de décisions par les organes directeurs	<a href="#">A67/5</a> Amélioration de la prise de décisions par les organes directeurs	<a href="#">CE150.R2</a> Método de trabajo de los Cuerpos Directivos : Delegación de funciones al Comité Ejecutivo (Méthode de travail des Organes directeurs : délégation de fonctions au Comité exécutif, disponible en espagnol)	Le Bureau sanitaire panaméricain (le Bureau) analysera avec soin les paragraphes du dispositif de la résolution adoptée, qui incluent : <i>a</i> ) l'introduction de la retransmission sur le Web des sessions des organes directeurs de l'OMS, <i>b</i> ) la location d'un système de vote électronique pour le processus de désignation et d'élection du Directeur général, <i>c</i> ) la modification à l'article sur la présentation de propositions relatives aux points de l'ordre du jour des sessions des organes directeurs de l'OMS, <i>d</i> ) la décision recommandant que les rapports de situation soient dorénavant examinés uniquement par l'Assemblée mondiale de la Santé. Suite à l'analyse, il pourra être communiqué aux États Membres de l'OPS s'il est opportun et possible de mettre en œuvre certaines de ces actions dans la Région.
<a href="#">WHA67.3</a> Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013	<a href="#">A67/43</a> Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013	<a href="#">Documento Oficial 347</a> Informe Financiero del Director e Informe del Auditor Externo correspondientes al 2013 (Rapport financier du Directeur et Rapport de	Le Bureau a étudié et analysé le <i>Rapport financier et les états financiers vérifiés</i> de l'OMS pour l'année 2013. La Directrice de l'OPS a reçu un résumé dans lequel étaient décrits les principaux changements, l'information pertinente et les principaux aspects financiers. Tout

<sup>1</sup> Le Bureau étudiera les accords découlant des résolutions adoptées par l'Assemblée et présentera au 53<sup>e</sup> Conseil directeur des informations sur les implications pour la Région.

Résolution	Sujets et documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région <sup>1</sup> et progrès réalisés autour de ces questions
		l'auditeur externe, disponible en espagnol)	comme l'OMS, l'OPS a également reçu un avis d'audit sans réserve sur ses états financiers pour 2013.
<a href="#">WHA67.5</a> État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution	<a href="#">A67/44</a> État du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution	<a href="#">CE154/21</a> Informe sobre la recaudación de las contribuciones señaladas (Rapport sur le recouvrement des contributions fixes, disponible en espagnol)	Conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée, celle-ci pourrait suspendre le droit de vote de deux États Membres de la Région – Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Suriname – si au moment de l'ouverture de la 68 <sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé, ces États Membres sont encore redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution de l'OMS. De plus, le droit de vote de deux autres États Membres de cette Région reste suspendu : Grenada (67 <sup>e</sup> Assemblée de la Santé) et Antigua-et-Barbuda (66 <sup>e</sup> Assemblée de la Santé). Cette suspension restera en vigueur tant que le montant des arriérés de contributions de ces membres n'aura pas été ramené au-dessous du niveau justifiant l'application de l'article 7 de la Constitution.  Au moment de la présentation de ce rapport, aucun État Membres n'est sujet à l'application de l'article 6B de la Constitution de l'OPS.
<a href="#">WHA67.6</a> Hépatite	<a href="#">A67/13</a> Hépatite Améliorer la santé des personnes atteintes d'hépatite virale	<a href="#">CD50.R5</a> Renforcement des programmes de vaccination	En mars 2014, une consultation régionale a été tenue à Brasilia, conjointement avec le Brésil et le Conseil de prévention de l'hépatite virale (le Conseil consultatif sur l'hépatite virale le plus ancien établi en Europe il y a environ 22 ans). Divers États Membres d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé à cette consultation régionale, ainsi que des réseaux régionaux de professionnels et la société civile. Il est important de noter que depuis juillet 2013, l'OPS a établi une unité VIH, IST, TB et HV, à laquelle a été intégré un professionnel du Brésil en détachement (mai 2014).
<a href="#">WHA67.7</a> Handicap	<a href="#">A67/16</a> Handicap. Projet de plan d'action mondial de l'OMS relatif au handicap 2014-2021 : un	<a href="#">CE154/14</a> Plan de acción sobre discapacidades y rehabilitación (Plan d'action sur les incapacités et la	Le Comité exécutif de l'OPS a examiné la proposition de <i>Plan d'action sur les incapacités et la réadaptation</i> , qui a été préparé par le Bureau régional pour les Amériques et qui a été aligné sur le plan mondial approuvé par l'Assemblée

Résolution	Sujets et documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région <sup>1</sup> et progrès réalisés autour de ces questions
	meilleur état de santé pour toutes les personnes handicapées	<p>réadaptation, disponible en espagnol)</p> <p><a href="#">CD52/7, Rév. 1</a> Plan d'action pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles</p> <p><a href="#">CD51/7, Rév. 1</a> Plan d'action sur la sécurité routière</p> <p><a href="#">CD51.R14</a> Plan d'action pour réduire l'usage nocif de l'alcool</p> <p><a href="#">CD50.R8</a> La santé et les droits de l'homme</p> <p><a href="#">CD50/12</a> La santé et les droits de l'homme</p> <p><a href="#">CD49/19</a> Plan d'action pour la prévention de la cécité et des déficiences visuelles évitables</p> <p><a href="#">CD47.R1</a> Le handicap : prévention et réhabilitation dans le contexte du droit de la personne de jouir du niveau le plus élevé possible de santé physique et mentale et autres droits connexes</p>	mondiale de la Santé. Ce Plan sera présenté au 53 <sup>e</sup> Conseil directeur aux fins d'approbation.
<a href="#">WHA67.8</a> Autisme	<a href="#">A67/17</a> Mesures globales et coordonnées pour la prise en charge des troubles du spectre autistique	<a href="#">CE154/15</a> Plan de acción sobre salud mental (Plan d'action pour la santé mentale, disponible en espagnol)	La santé mentale de l'enfant et de l'adolescent est un domaine qui requiert une attention accrue dans la Région également. C'est une des priorités mises en évidence dans la <i>Plan d'action sur la santé mentale</i> qui devra être examiné par le 53 <sup>e</sup> Conseil directeur.
<a href="#">WHA67.9</a> Psoriasis	<a href="#">A67/18</a> Psoriasis		L'OPS n'a pas les capacités nécessaires en ce moment pour couvrir ce thème, à

Résolution	Sujets et documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région <sup>1</sup> et progrès réalisés autour de ces questions
			moins qu'une institution associée pour la coopération technique ne soit disponible.
<a href="#">WHA67.10</a> Plan d'action pour la santé du nouveau-né	<a href="#">A67/21</a> <a href="#">A67/21 Corr.1</a> Santé du nouveau-né : projet de plan d'action Chaque nouveau-né : plan d'action pour mettre fin aux décès évitables	<a href="#">CD52/INF/4(A)</a> Stratégie et Plan d'action régionaux sur la santé néonatale dans le contexte des soins apportés à la mère, au nouveau-né et à l'enfant (2008-2015) : évaluation à mi-parcours  <a href="#">CD48.R4, Rév. 1</a> Stratégie et plan d'action régionaux sur la santé néonatale dans le contexte des soins apportés à la mère, au nouveau-né et à l'enfant  <a href="#">CD47.R19</a> La santé néonatale dans le contexte de la santé maternelle, infantile et juvénile pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement énoncés dans la Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire	En septembre 2013, le Bureau a présenté au 52 <sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS une évaluation de mi-parcours de la <i>Stratégie et plan d'action régionaux sur la santé néonatale dans le contexte des soins apportés à la mère, au nouveau-né et à l'enfant</i> . L'évaluation montre que la Région des Amériques a connu une réduction de 55,6 % du taux de mortalité néonatale de 1990 à 2010 (de 18 à 8 pour 1000 naissances vivantes). Cependant, il y a de grandes variations vers l'intérieur des pays mêmes, avec des taux qui vont de 2,8 à 27,3 pour 1000 naissances vivantes.  L'OPS a partagé son plan d'action avec l'OMS, ainsi que les résultats de l'évaluation de mi-parcours. L'OPS fait également partie du Comité et du groupe consultatif technique, responsable de la préparation du plan d'action mondial.  Avant l'Assemblée, des consultations ont été menées avec les pays de la Région au sujet du projet de plan d'action mondial.
<a href="#">WHA67.11</a> Conséquences pour la santé publique de l'exposition au mercure et aux composés du mercure : le rôle de l'OMS et des ministères de la santé publique dans la mise en œuvre de la Convention de Minamata	<a href="#">A67/24</a> Conséquences pour la santé publique de l'exposition au mercure et aux composés du mercure : le rôle de l'OMS et des ministères de la santé publique dans la mise en œuvre de la Convention de Minamata	<a href="#">CSP28.R15</a> Protection contre les rayonnements ionisants et sûreté des sources de rayonnements : Normes fondamentales internationales de protection	En raison de l'importance des activités minières, il est nécessaire que la stratégie de santé soit prise en considération dans les plans d'action nationaux pour réduire ou éliminer l'utilisation du mercure dans l'exploitation artisanale des mines d'or. La stratégie est aussi liée à la couverture sanitaire universelle et les législations nationales devraient être renforcées.
<a href="#">WHA67.12</a> Contribuer au développement économique et social : une action intersectorielle	<a href="#">A67/25</a> Contribuer au développement économique et social : une action intersectorielle	<a href="#">CE154/17</a> Plan de acción sobre la salud en todas las políticas (Plan d'action sur la santé dans toutes les politiques, disponible	La Région des Amériques a joué un rôle notable dans l'élaboration du cadre mondial pour l'approche de « la santé dans toutes les politiques » qui a été publié par l'OMS en janvier 2014. En février 2013, trente pays de l'OPS/OMS



Résolution	Sujets et documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région <sup>1</sup> et progrès réalisés autour de ces questions
durable pour améliorer la santé et l'équité en santé	durable pour améliorer la santé et l'équité en santé	en espagnol) <a href="#">CD50.R13</a> Institutions nationales associées à l'OPS en matière de coopération technique	se sont réunis au Brésil pour tenir une consultation régionale sur « la santé dans toutes les politiques ». Le but de cette réunion était d'obtenir un consensus régional sur la fonction de la santé dans toutes les politiques relativement au programme de développement pour l'après-2015 et de présenter des données sur cette approche au cours de la Huitième Conférence mondiale sur la promotion de la santé, tenue à Helsinki, en Finlande, en juin 2013. L'OPS a présenté le document <i>Résumé des expériences dans les Amériques</i> , une collection d'études de cas dans 15 pays de la Région des Amériques. Ces études de cas ont mis en évidence les meilleures pratiques en matière de santé dans toutes les politiques et ont fait état de certains des défis clés auxquels font face les pays durant la mise en pratique de ces programmes.  Sur la base des recommandations de la consultation régionale, l'OPS soumettra à l'examen du Conseil directeur la proposition régionale de <i>Plan d'action sur la santé dans toutes les politiques</i> .
<a href="#">WHA67.13</a> Application du Règlement sanitaire international (2005)	<a href="#">A67/35</a> <a href="#">A67/35 Add.1</a> Application du Règlement sanitaire international (2005)	<a href="#">CE154/INF/6</a> Informes de progreso sobre asuntos técnicos : (D) <a href="#">Implementación del Reglamento Sanitario Internacional</a> (Rapport d'avancement sur les questions techniques : (D) Mise en œuvre du Règlement sanitaire international, disponible en espagnol)  <a href="#">CD52/10</a> Mise en œuvre du Règlement sanitaire international  <a href="#">CD52/FR</a> Rapport final <i>CD52(D5)</i> Mise en œuvre du	Le Bureau présentera au Conseil directeur un rapport d'avancement afin de faire une mise à jour sur l'état de la mise en œuvre du Règlement sanitaire international dans la Région des Amériques. Ce rapport met en évidence certains sujets qui méritent une attention concertée de la part des États Membres de la Région pour la mise en œuvre future du Règlement.

Résolution	Sujets et documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région <sup>1</sup> et progrès réalisés autour de ces questions
		Règlement sanitaire international	
<p><a href="#">WHA67.14</a> La santé dans le programme de développement pour l'après-2015</p>	<p><a href="#">A67/20</a> Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé</p> <p><a href="#">WHA67.14</a> La santé dans le programme de développement pour l'après-2015</p> <p><a href="#">A66/47</a> La santé dans le programme de développement pour l'après-2015</p>	<p><a href="#">CE154/INF/3</a> Estado de los Objetivos de Desarrollo del Milenio y la agenda para el desarrollo después del 2015 (Rapport d'avancement sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement au-delà de 2015, disponible en espagnol)</p> <p><a href="#">CD52/12</a> Débat : La santé dans le programme de développement pour l'après-2015</p> <p>Site électronique de l'OPS qui comprend un ensemble d'outils à l'appui des États Membres (en espagnol et anglais) : <a href="http://new.paho.org/mdg/post2015/">http://new.paho.org/mdg/post2015/</a></p>	<p>Au cours du Conseil directeur, une table ronde sera organisée sur le programme de développement pour l'après-2015, en tenant compte du document présenté par l'<i>Open Working Group</i> des Nations Unies au Secrétaire général. Il sera procédé à une analyse des principales lignes de travail, leurs implications pour le secteur de la santé et les moyens de mise en œuvre et de mesure des progrès réalisés.</p>
<p><a href="#">WHA67.15</a> Renforcer le rôle du système de santé pour traiter le problème de la violence, en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants</p>	<p><a href="#">A67/22</a> Traiter le problème mondial de la violence, en particulier à l'encontre des femmes et des filles</p>	<p><a href="#">CD48.R11</a> Prévention de la violence et des traumatismes et promotion de la sécurité : appel à l'action dans la Région</p> <p><a href="#">CD44.R13</a> Répercussions de la violence sur la santé des populations des Amériques</p> <p><a href="#">CD50.R16</a> Santé, sécurité humaine et bien-être</p>	<p>L'OPS a une longue histoire de travail dans la prévention et la riposte aux problèmes de la violence interpersonnelle, y compris la violence contre la femme. Divers documents guident le travail de l'Organisation dans ce domaine, y compris la <i>Déclaration ministérielle sur la prévention de la violence et des traumatismes dans les Amériques</i> (mars 2008).</p> <p>Le Plan stratégique de l'OPS inclut deux indicateurs de résultat sur la prévention de la violence, y compris un qui est spécifiquement lié à la violence contre la femme.</p> <p>Au moins cinq des pays qui ont présenté la résolution de l'OMS appartiennent à la Région des Amériques (États-Unis,</p>

Résolution	Sujets et documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région <sup>1</sup> et progrès réalisés autour de ces questions
			Guatemala, Mexique, Paraguay et Uruguay).
<a href="#">WHA67.18</a> Médecine traditionnelle	<a href="#">A67/26</a> Médecine traditionnelle	<a href="#">CD47.R18</a> La santé des populations autochtones des Amériques	Même s'il est certain que la médecine traditionnelle est reconnue comme un thème pertinent pour la Région, il faut admettre qu'elle a été identifiée comme un défi qu'il y a lieu d'aborder en particulier dans le cadre de la stratégie pour la couverture sanitaire universelle.
<a href="#">WHA67.19</a> Renforcement des soins palliatifs en tant qu'élément des soins complets à toutes les étapes de la vie	<a href="#">A67/31</a> Renforcement des soins palliatifs en tant qu'élément du traitement intégré à toutes les étapes de la vie	<a href="#">CD49.R15</a> Plan d'action pour la santé des personnes âgées y compris le vieillissement sain et actif	Le sujet des soins palliatifs en Amérique latine et dans les Caraïbes a constamment gagné de l'importance au cours de la dernière décennie. L'OPS a inclus les soins palliatifs comme une composante de son programme de maladies non transmissibles depuis 1998.  Le Conseil directeur étudiera la proposition pour la <i>Stratégie de couverture sanitaire universelle</i> qui identifie clairement les soins palliatifs comme une composante intégrale de l'ensemble universel des services garantis par la loi.
<a href="#">WHA67.20</a> Renforcement des systèmes de réglementation des produits médicaux	<a href="#">A67/32</a> Renforcement du système de réglementation	<a href="#">CD50.R9</a> Renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques	Divers États Membres de l'OPS ont coparrainé cette résolution. Le Bureau la considère comme étant de haute priorité, d'autant plus qu'il existe un besoin mondial de renforcer la capacité des autorités de réglementation nationales, tout en reconnaissant les capacités existantes et en promouvant l'interaction et la coopération technique entre les pays, ainsi que la diffusion de l'information sur les résultats et processus réglementaires et une meilleure collaboration pour la formation de réseaux aux niveaux infrarégional, régional et mondial.
<a href="#">WHA67.21</a> Accès aux produits biothérapeutiques, y compris aux produits biothérapeutiques similaires, et garanties concernant leur qualité, leur innocuité et leur	<a href="#">A67/32</a> Renforcement du système de réglementation	<a href="#">CD45.R7</a> Accès aux médicaments	Le renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biothérapeutiques (biotechnologiques) garantis par leur qualité, leur innocuité et leur efficacité.  Divers pays des Amériques ont encouragé l'adoption de cette résolution. Par cette dernière, les États Membres sont instamment invités à mettre au point des

Résolution	Sujets et documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région <sup>1</sup> et progrès réalisés autour de ces questions
efficacité			<p>règlements appropriés pour les produits biothérapeutiques, y compris les produits biothérapeutiques similaires, par la mise en œuvre des recommandations internationales de l’OMS tout en les adaptant aux contextes nationaux.</p> <p>Dans la Région des Amériques, les recommandations de l’OMS pour l’évaluation de produits biothérapeutiques similaires ont été adoptées par le Réseau panaméricain pour l’harmonisation de la réglementation pharmaceutique en 2011. Depuis lors, les pays axent leurs efforts sur une mise en pratique réussie; cependant, ils ont demandé une coopération à plusieurs reprises pour: <i>a)</i> élaborer une réglementation appropriée pour les médicaments d’origine biologique, <i>b)</i> réaliser des activités de formation des ressources humaines pour faire avancer la mise en œuvre de la réglementation en question.</p>
<a href="#">WHA67.22</a> Accès aux médicaments essentiels	<a href="#">A67/30</a> Accès aux médicaments essentiels  <a href="#">WHA 60.16.</a> Progrès en matière d’usage rationnel des médicaments  <a href="#">WHA67.25</a> Résistance aux antimicrobiens  <a href="#">WHA67.20</a> Renforcement des systèmes de réglementation des produits médicaux	<a href="#">CD45.R7</a> Accès aux médicaments  <a href="#">CD50.R9</a> Renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques	L’OPS a collaboré avec les pays pour augmenter la capacité non seulement des systèmes et services de santé, mais spécifiquement pour la sélection de médicaments avec des critères reposant sur des preuves factuelles, l’évaluation de technologies sanitaires et l’utilisation de directives de traitement normalisées, l’usage rationnel des médicaments et d’autres technologies pour rendre l’accès efficient, l’exécution de stratégies d’acquisition et de fourniture de médicaments (Fonds stratégique), ainsi que l’accès et l’échange d’information et d’expériences clés dans ce domaine. Tout ceci dans le cadre de diverses résolutions sur l’accès aux médicaments, l’innovation et les droits de propriété intellectuelle, l’évaluation des technologies sanitaires, le renforcement des autorités de réglementation nationales, l’endiguement de la résistance antimicrobienne et l’usage rationnel des médicaments.
<a href="#">WHA67.23</a> Évaluation des technologies et des interventions	<a href="#">A67/33</a> Évaluation des technologies et des interventions	<a href="#">CE154/12</a> Estrategia para la cobertura universal de salud (Stratégie pour la	La reconnaissance de l’évaluation des technologies sanitaires comme un outil essentiel pour fournir un appui à la prise de décisions a connu une croissance

Résolution	Sujets et documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région <sup>1</sup> et progrès réalisés autour de ces questions
sanitaires à l'appui de la couverture sanitaire universelle <sup>1</sup>	sanitaires à l'appui de la couverture sanitaire universelle	couverture sanitaire universelle, disponible en espagnol)  <a href="#">CE152/12, Rév. 1</a> Protección social en salud (Protection sociale en matière de santé, disponible en espagnol)  <a href="#">CSP28.R9</a> Évaluation et incorporation des technologies de la santé dans les systèmes de santé	exponentielle. La Région des Amériques a été la première au monde à adopter une résolution sur ce sujet au cours de sa Conférence sanitaire panaméricaine en 2012.  Il sera très important que l'OPS appuie les États Membres pour la mise en œuvre de la résolution et pour une utilisation accrue de ce type d'évaluation afin d'améliorer les processus décisionnels, pour ainsi contribuer à la couverture sanitaire universelle. Dans ce contexte, il convient de souligner l'importance du Réseau d'évaluation des technologies de santé des Amériques (RedETSA), formée de 14 pays et 26 institutions, avec l'OPS en tant que secrétariat.
<a href="#">WHA67.24</a> Suivi de la Déclaration politique de Recife sur les ressources humaines pour la santé : des engagements renouvelés en faveur de la couverture sanitaire universelle	<a href="#">A67/34</a> Suivi de la Déclaration politique de Recife sur les ressources humaines pour la santé : des engagements renouvelés en faveur de la couverture sanitaire universelle	<a href="#">CD52.R13</a> Ressources humaines pour la santé : élargir l'accès à des personnels de santé qualifiés dans les systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires  <a href="#">CD52/6</a> Ressources humaines pour la santé	La Région des Amériques a été pionnière dans le débat et le renforcement des ressources humaines pour la santé qui en est émané. La résolution adoptée par l'Assemblée renforcera la volonté politique des pays de la Région pour avancer dans la définition de stratégies et plans nationaux et de stratégies orientées vers l'accès universel au personnel de santé formé, en particulier pour les communautés desservies et vulnérables.
<a href="#">WHA67.25</a> Résistance aux antimicrobiens	<a href="#">A67/39</a> Résistance aux antimicrobiens  <a href="#">A67/39 Add.1</a> Projet de plan d'action mondial contre la résistance aux antimicrobiens	<a href="#">CD51/15, Rév. 1</a> et <a href="#">CD51, 15, Rév. 1, Add. I</a> Table ronde sur la résistance aux antimicrobiens	Le programme de travail de l'OPS dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens a été guidé par des mandats spécifiques. Depuis 2004, ce programme reçoit l'appui technique et l'orientation d'un Groupe consultatif technique, qui a explicitement mis en évidence la nécessité d'établir des systèmes de surveillance visant à surveiller la résistance aux antimicrobiens et à adopter des mesures pour alléger le problème.  Il serait important que les États Membres envisagent d'adopter une résolution régionale dans ce même sens.

**Tableau 2. Résolutions et décisions adoptées par le  
135<sup>e</sup> Conseil exécutif**

<b>Résolution</b>	<b>Sujets et documents de référence</b>	<b>Résolutions et documents de l'OPS</b>	<b>Implications pour la Région et progrès réalisés autour de ces questions</b>
<a href="#">EB135.R1</a> Amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel	<a href="#">EB135/7</a> Amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel	<a href="#">CE154/28</a> Modificaciones del Reglamento y el Estatuto del Personal de la Oficina Sanitaria Panamericana (Modificaciones du Règlement et du Statut du personnel du Bureau sanitaire panaméricain, disponible en espagnol)  <a href="#">CE154.R10</a> Modificaciones del reglamento y el estatuto del personal de la oficina sanitaria panamericana (Modificaciones du Règlement et du Statut du personnel du Bureau sanitaire panaméricain, disponible en espagnol)	L'OPS a fait des modifications similaires au Règlement du personnel d'AMRO, avec une entrée en vigueur à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2014.
<b>Décisions <a href="#">EB135/DIV/2</a></b>	<b>Sujets et documents de référence</b>	<b>Résolutions et documents de l'OPS</b>	<b>Implications pour la Région et progrès réalisés autour de ces questions</b>
<b>EB135(1)</b> Groupe de travail sur l'allocation stratégique des volants budgétaires	<a href="#">A67/9</a> Allocation stratégique des ressources	<a href="#">CE152.SS.R1</a> Asignación de fondos de la OMS a la Región de las Américas (Allocation des fonds de l'OMS à la Région des Amériques, disponible en espagnol)  <a href="#">CE152/SS/2</a> Asignación de fondos de la OMS a la Región de las Américas (Allocation des fonds de l'OMS à la Région des Amériques, disponible en espagnol)	Les résultats prévus pourraient inclure un accroissement de la transparence et de la prévisibilité dans l'allocation budgétaire (et en ce qui concerne les ressources possibles). Présentement, les critères d'allocation semblent être fonction des circonstances du cas ou basés sur l'histoire récente des dépenses et du budget (au lieu d'être basés sur les besoins ou sur le rendement, par exemple). AMRO reçoit une proportion plus faible du budget de l'OMS (environ 5 %) et il n'est pas clair si cette proportion, tout comme la proportion relative de toutes les régions, est appropriée. Certains facteurs comme le PIB, la population ou la charge de morbidité pourraient faire partie d'une méthodologie d'allocation. AMRO est représenté par le Mexique dans le groupe de travail sur les allocations; le Bureau peut appuyer le Mexique et le groupe de

Décisions <a href="#">EB135/DIV/2</a>	Sujets et documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région et progrès réalisés autour de ces questions
			travail pour un examen de la perspective régional.
<b>EB135(2)</b> Composition du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif	<a href="#">EB135/6</a> <a href="#">EB135/6 Add.1</a> Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir		Le Panama a pris la place laissée vacante par le Mexique, ce dernier étant arrivé au terme de son mandat.

## **B. QUARANTE-QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS**

### **Antécédents**

1. Ce document présente les résolutions adoptées lors de la Quarante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains (OEA) tenue à Asunción (Paraguay), du 3 au 5 juin 2014. L'ordre du jour examiné, les informations détaillées sur les documents et les résolutions peuvent être consultés à l'adresse suivante <http://www.oas.org/fr/44ag/>.

2. Les ministres des relations extérieures des États Membres du Continent américain et d'autres délégués officiels ont assisté à la réunion. En sus des États Membres, ont également participé à l'Assemblée les représentants des gouvernements accrédités en qualité d'Observateurs Permanents, ainsi que les représentants d'organismes du Système interaméricain, au nombre desquels figurent l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organismes qui forment le Groupe de travail mixte de suivi des Sommets. Le Ministre des affaires étrangères du Paraguay fut élu Président de cette Session ordinaire de l'Assemblée générale.

3. Le thème retenu pour l'Assemblée générale a été le suivant: « Développement assorti d'inclusion sociale ». Les chefs de délégation y ont fait référence dans leurs interventions. Dans son discours inaugural, le Secrétaire général de l'OEA, José Miguel Insulza a souligné la force et la vitalité de l'OEA au sein des Amériques prospères, démocratiques et stables et il a appelé les pays à poursuivre la lutte contre les inégalités et la recherche de consensus.

4. À part les résolutions et déclarations adoptées à cette Session, la Déclaration d'Asunción a été adoptée à l'unanimité et est reproduite à l'annexe au présent document. Cette Déclaration exhorte les gouvernements à « renforcer la capacité des pays pour faire face aux effets extérieurs, de sorte à pérenniser les avancées réalisées dans la région en matière d'élimination de la faim et de la pauvreté, en particulier la pauvreté absolue. » Et elle reconnaît que « l'inclusion sociale, l'égalité des chances, l'équité et la justice sociale sont essentielles pour la démocratie. » Cette déclaration est liée à la résolution CD52.R11 (2013) approuvée par le 52<sup>e</sup> Conseil directeur et intitulée « Protection sociale en matière de santé ».

5. Au cours de la première journée de l'Assemblée générale, la Directrice de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), le Dr Carissa F. Etienne, et le Secrétaire général de l'Organisation des États Américains ont signé une déclaration conjointe qui vise à renforcer la coopération entre les deux institutions dans le domaine de l'inclusion sociale. La déclaration plaide pour que les deux organisations continentales unissent leurs forces pour atteindre la couverture sanitaire universelle dans les Amériques, en développant l'accès équitable à des services de santé complets, de qualité et axés sur les personnes et la communauté.



6. La majorité des recommandations et des résolutions avait été discutée et approuvée préalablement par le Conseil permanent. Les points qui n'ont pas réuni de consensus préalable ou les nouveaux points proposés par les États Membres ont été discutés à la Commission générale de l'Assemblée ou au sein de groupes de travail spéciaux qui ont tenu des réunions parallèlement à la séance plénière.

7. Ont été choisies quelques résolutions qui revêtent un intérêt pour les organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé et qui sont liées à ses travaux en tant qu'organisme spécialisé dans le domaine de la santé du Système interaméricain (tableau en annexe).

8. La Quarante-cinquième session ordinaire de l'Organisation des États Américains aura lieu à Haïti du 7 au 9 juin 2015.

**Mesure à prendre par le Conseil directeur**

9. Le Conseil directeur est prié de prendre note du présent rapport.

**Tableau 1 : Résolutions adoptées par l'Assemblée générale de l'OEA lors de sa Quarante-quatrième session ordinaire et qui ont des rapports avec les activités de l'OPS**

Déclaration de l'Assemblée générale de l'OEA	Rapports avec les activités de l'OPS
<p align="center">AG/DEC. 74 (XLIV-O/14)</p> <p align="center">DÉCLARATION D'ASUNCIÓN POUR LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA: « DÉVELOPPEMENT ASSORTI D'INCLUSION SOCIALE »</p>	<p>Lien avec la « Protection sociale en matière de santé » (résolution <a href="#">CD52.R11</a> [2013]).</p>
Résolutions de l'Assemblée	Rapport avec les activités de l'OPS
<p align="center">AG/RES. 2818 (XLIV-O/14)</p> <p align="center">LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CONTINENT</p>	<p>« Stratégie et Plan d'action sur le changement climatique » (résolution <a href="#">CD51.R15</a> [2011]).</p>
<p align="center">AG/RES. 2866 (XLIV-O/14)</p> <p align="center">PROMOTION DE LA SÉCURITÉ CONTINENTALE : UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE</p>	<p>« Santé, sécurité humaine et bien-être » (résolution <a href="#">CD50.R16</a> [2010]).</p>
<p align="center">AG/RES. 2819 (XLIV-O/14)</p> <p align="center">VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES ET ÉQUITABLES DANS LES AMÉRIQUES</p>	<p>« Stratégie et plan d'action sur la santé en milieu urbain » (résolution <a href="#">CD51.R4</a> [2011]).</p>
<p align="center">AG/RES. 2830 (XLIV-O/14)</p> <p align="center">RÉSEAU DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ DU CONSOMMATEUR ET SYSTÈME INTERAMÉRICAIN D'ALERTE RAPIDE</p>	<p>Lien avec le Règlement sanitaire international (2005) : « Sécurité sanitaire internationale : mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI (2005)) » (résolution <a href="#">CSP27.R13</a> [2007]), programmes d'innocuité des aliments et d'alerte et de réponse aux épidémies de maladies.</p> <p>« Renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques » (résolution <a href="#">CD50.R9</a> [2010]).</p> <p>L'OPS participe au Réseau interaméricain de santé et sécurité du consommateur.</p>

Résolutions de l'Assemblée	Rapport avec les activités de l'OPS
<p>AG/RES. 2831 (XLIV-O/14)</p> <p>PROMOTION DES DROITS HUMAINS DE LA FEMME, DE L'ÉQUITÉ AINSI QUE DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES ET RENFORCEMENT DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES</p>	<p>Lien avec le Département de la famille, du genre et du cycle de vie.</p> <p>Lien avec l'Unité de genre et de la diversité culturelle.</p> <p>Lien avec le « Plan d'action pour la mise en œuvre de la politique sur l'égalité des sexes » (résolution <a href="#">CD49.R12</a> [2009]).</p>
<p>AG/RES. 2828 (XLIV-O/14)</p> <p>PRÉVENTION ET ÉLIMINATION DE L'EXPLOITATION SEXUELLE, DU TRAFIC ET DE LA TRAITE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS DES DEUX SEXES</p>	<p>Lien avec le Département de la famille, du genre et du cycle de vie.</p> <p>Lien avec l'Unité de genre et de la diversité culturelle.</p> <p>« La santé et les droits de l'homme » (résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]).</p> <p>« Prévention de la violence et des traumatismes et promotion de la sécurité: appel à l'action dans la région » (résolution <a href="#">CD48.R11</a> [2008]).</p> <p>« Santé, sécurité humaine et bien-être » (résolution <a href="#">CD50.R16</a> [2010]).</p>
<p>AG/RES. 2834 (XLIV-O/14)</p> <p>VERS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE POUR LES JEUNES DES AMÉRIQUES</p>	<p>Lien avec le Département de la famille, du genre et du cycle de vie.</p> <p>« Stratégie régionale pour améliorer la santé des adolescents et des jeunes » (résolution <a href="#">CD48.R5</a> [2008]).</p> <p>« Plan d'action sur la santé des adolescents et des jeunes » (résolution <a href="#">CD49.R14</a> [2009]).</p>
<p>AG/RES. 2846 (XLIV-O/14)</p> <p>SOUTIEN ET SUIVI DU PROCESSUS DES SOMMETS DES AMÉRIQUES</p>	<p>Lien avec le Département des relations extérieures, des partenariats et des organes directeurs.</p> <p>Lien avec les activités de l'OPS dans le cadre du Groupe de travail mixte des Sommets.</p> <p>Suivi des mandats relatifs à la santé et contribution technique d'appui au Secrétariat des Sommets de l'OEA et au Gouvernement du pays d'accueil du Septième Sommet des Amériques 2015 (Panama).</p>
<p>AG/RES. 2841 (XLIV-O/14)</p> <p>ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION DE LA CHARTE SOCIALE DES AMÉRIQUES</p>	<p>Lien avec le Programme d'action sanitaire pour les Amériques.</p> <p>Lien avec le Programme et budget 2014-2019 de l'OPS.</p>

Résolutions de l'Assemblée	Rapport avec les activités de l'OPS
<p>AG/RES.2824 (XLIV-O/14)</p> <p>RECONNAISSANCE DE LA DÉCENNIE INTERNATIONALE DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE</p>	<p>Lien avec l'Unité de genre et de la diversité culturelle.</p> <p>« La santé et les droits de l'homme » (résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]).</p>
<p>AG/RES. 2847 (XLIV-O/14)</p> <p>RECONNAISSANCE ET PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE DANS LES AMÉRIQUES</p>	<p>Lien avec l'Unité de genre et de la diversité culturelle.</p> <p>« La santé et les droits de l'homme » (résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]).</p>
<p>AG/RES. 2854 (XLIV-O/14)</p> <p>APPUI AU COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION CONTRE LES PERSONNES HANDICAPÉES ET À SON Secrétariat technique</p>	<p>Rapport avec « Le handicap: prévention et réhabilitation dans le contexte du droit de la personne de jouir du niveau le plus élevé possible de santé physique et mentale et autres droits connexes » (résolution <a href="#">CD47.R1</a> [2006]).</p> <p>Lien avec l'Unité de genre et de la diversité culturelle.</p> <p>« La santé et les droits de l'homme » (résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]).</p> <p>Grâce à ses activités liées à la santé des personnes vivant avec un handicap, l'OPS continuera de travailler en coordination avec les institutions du système interaméricain pour assurer la conformité avec les engagements pris dans le Plan d'action pour 2006-2016.</p>
<p>AG/RES. 2825 (XLIV-O/14)</p> <p>PROJET DE CONVENTION INTERAMÉRICAINE SUR LA PROTECTION DES DROITS HUMAINS DES PERSONNES ÂGÉES</p>	<p>Lien avec l'Unité de cycle de vie durable.</p> <p>« La santé et le vieillissement » (résolution <a href="#">CSP26.R20</a> [2002]).</p> <p>« Plan d'action pour la santé des personnes âgées y compris le vieillissement sain et actif » (résolution <a href="#">CD49.R15</a> [2009]).</p> <p>Lien avec l'Unité de genre, de la diversité culturelle et des droits de l'homme.</p> <p>« La santé et les droits de l'homme » (résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]).</p>
<p>AG/RES. 2859 (XLIV-O/14)</p> <p>TÉLÉCOMMUNICATIONS/TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET COMMUNICATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT</p>	<p>« Stratégie et Plan d'action sur la cybersanté » (résolution <a href="#">CD51.R5</a> [2011]).</p> <p>« Stratégie et plan d'action sur la gestion des connaissances et la communication » (résolution <a href="#">CSP28.R2</a> [2012]).</p>

Résolutions de l'Assemblée	Rapport avec les activités de l'OPS
<p>AG/RES. 2867 (XLIV-O/14)</p> <p>PROJET DE DÉCLARATION AMÉRICAINE DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES</p>	<p>Lien avec l'Unité de genre et de la diversité culturelle.</p> <p>« La santé des populations autochtones des Amérique » (résolution <a href="#">CD47.R18</a> [2006]).</p> <p>« La santé et les droits de l'homme » (résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]).</p>
<p>AG/RES. 2868 (XLIV-O/14)</p> <p>LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LA RECHERCHE DE NOUVELLES APPROCHES ET SOLUTIONS EFFECTIVES, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES VISANT À FAIRE FACE AU PROBLÈME MONDIAL DES DROGUES DANS LES AMÉRIQUES</p>	<p>« Stratégie relative à l'usage de substances psychoactives et la santé publique » (résolution <a href="#">CD50.R2</a> [2010]).</p> <p>« La santé et les droits de l'homme » (résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]).</p> <p>« Plan d'action sur l'usage de substances psychoactives et la santé publique » (résolution <a href="#">CD51.R7</a> [2011]).</p>
<p>AG/RES. 2832 (XLIV-O/14)</p> <p>MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION INTERAMÉRICAINE SUR LA PRÉVENTION, LA SANCTION ET L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE CONTRE LA FEMME, "CONVENTION DE BELÉM DO PARÁ"</p>	<p>« Prévention de la violence et des traumatismes et promotion de la sécurité: appel à l'action dans la Région » (résolution <a href="#">CD48.R11</a> [2008]).</p> <p>« Santé, sécurité humaine et bien-être » (résolution <a href="#">CD50.R16</a> [2010]).</p> <p>Lien avec l'Unité de genre et de la diversité culturelle.</p> <p>« La santé et les droits de l'homme » (résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]).</p>
<p>AG/RES. 2863 (XLIV-O/14)</p> <p>DROITS DE LA PERSONNE, ORIENTATION SEXUELLE ET IDENTITÉ ET EXPRESSION DE GENRE</p>	<p>Lien avec l'Unité de genre et de la diversité culturelle.</p> <p>« La santé et les droits de l'homme » (résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]).</p> <p>« Lutter contre les causes des disparités en matière d'accès et de recours aux services de santé par les personnes lesbiennes, gay, bisexuelles et trans » (résolution <a href="#">CD52.R6</a> [2013]).</p>
<p>AG/RES. 2829 (XLIV-O/14)</p> <p>CONTRE LA TORTURE ET AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS</p>	<p>Lien avec l'Unité de genre et de la diversité culturelle.</p> <p>« La santé et les droits de l'homme » (résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]).</p>

**Annexe**

AG/RES. 74 (XLIV-O/14)

**DÉCLARATION D'ASUNCIÓN POUR LA QUARANTE-QUATRIÈME  
SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA :  
“DÉVELOPPEMENT ASSORTI D'INCLUSION SOCIALE”**

(Adoptée à la deuxième séance plénière tenue le 4 juin 2014)

LES MINISTRES DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET CHEFS DE DÉLÉGATION DES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA), réunis à Asunción, République du Paraguay, à l'occasion de la quarante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale,

RÉAFFIRMANT les dispositions contenues dans la Charte de l'OEA, dans la Charte démocratique interaméricaine, dans la Charte sociale des Amériques, dans la Déclaration sur la sécurité dans les Amériques et dans d'autres instruments interaméricains ayant trait à la promotion, à la protection et au respect des droits de la personne, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels,<sup>1/</sup>

CONSIDÉRANT que si les États ont effectivement pris des mesures pour réaliser le développement intégré pour leurs habitants, en matière de consolidation et de promotion et protection des droits de la personne, certaines difficultés demeurent ainsi que des défis à relever dans les domaines de la pauvreté et de la pauvreté absolue, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la discrimination, de l'équité, de l'égalité et de l'inclusion sociale, de l'éducation solidaire et de qualité, de la couverture sanitaire universelle, du travail décent, digne et productif et de la sécurité citoyenne,

RECONNAISSANT que, pour éliminer la faim et la pauvreté, il s'avère nécessaire de promouvoir des politiques publiques dans les domaines social, économique et environnemental qui soient propices, entre autres, à la productivité, à l'emploi et à un développement durable, élargi et ouvert à nos nations,

PRÉOCCUPÉS par le fait qu'en dépit des efforts réalisés par les États, le manque d'équité et l'exclusion sociale continuent à avoir des effets défavorables, à des degrés divers, sur notre Continent et qu'affronter leurs causes et leurs conséquences est un impératif autour duquel les États américains doivent encore conjuguer davantage leurs actions afin de créer de meilleures conditions pour le développement économique et social et promouvoir des sociétés plus justes, plus équitables et plus ouvertes, en accordant une attention particulière aux droits et à la participation des personnes en situation de vulnérabilité,

---

<sup>1/</sup> Les États-Unis sont engagés en faveur du respect, de la promotion et de la protection des droits de la personne et réitèrent que tous les droits de la personne sont...

CONSIDÉRANT que la qualité de vie et l'exercice intégral des droits et libertés de la personne humaine peuvent être améliorés en réduisant au minimum l'incidence et la gravité des disparités territoriales au moyen d'interventions concrètes de développement intégré au bénéfice des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'inclusion sociale, en tenant compte du bien-être des générations futures,

RECONNAISSANT les contributions importantes qu'apportent les femmes au développement durable et à la croissance économique, notamment par le travail non rémunéré qu'elles effectuent au sein du foyer et en tant que prestataires de soins, ainsi que la nécessité d'autonomiser les femmes pour éliminer les disparités entre les sexes et leur permettre d'exercer pleinement leurs droits,

RECONNAISSANT ÉGALEMENT les contributions des migrants et des membres de leur famille ainsi que leur potentiel individuel et collectif en tant qu'agents de développement dans les pays d'origine, de transit et d'accueil,

RECONNAISSANT que l'accès universel à une éducation de qualité et ouverte à tous, en particulier pour les personnes et groupes en situation de vulnérabilité, a pour effet de renforcer le développement de la personne humaine, l'inclusion sociale, le développement économique et les institutions démocratiques,

CONSCIENTS que la santé est essentielle pour une vie pleine et productive et que la santé publique constitue un investissement qui produit des effets sur la qualité de vie au sein de nos sociétés, et tenant compte des principes défendus aux termes de l'Agenda de la santé pour les Amériques 2008-2017 de l'Organisation panaméricaine de la Santé,

RECONNAISSANT que l'inclusion sociale, l'égalité des chances, l'équité et la justice sociale sont essentielles pour la démocratie, et que pour les renforcer, la promotion, la protection et l'exercice effectif des droits de la personne sont indispensables, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que l'accès à la justice et le dialogue entre tous les secteurs de la population<sup>2/</sup>

RÉAFFIRMANT que le fondement et la raison d'être de la sécurité citoyenne est la protection de la personne humaine et que l'état de droit, le plein respect des droits de la personne, la lutte contre l'impunité et le développement intégré affermissent les conditions de la sécurité citoyenne,

INSISTANT sur la fonction importante que peuvent remplir les partenariats publics-privés, avec la participation de la société civile et d'autres acteurs sociaux, pour progresser sur la voie du développement intégré,

---

<sup>2/</sup> *Idem.*

RECONNAISSANT que l'inclusion financière contribue à une inclusion sociale accrue et à la réduction des inégalités dans les revenus et de la pauvreté,

RECONNAISSANT que les technologies de l'information et de la communication (TIC), lorsqu'elles sont exploitées conformément aux principes universels des droits de la personne, sont des instruments efficaces pour le développement durable de sociétés solidaires, fondées sur le savoir, la création de débouchés, la promotion de la coopération entre les peuples américains et l'exercice des droits de la personne,

RÉAFFIRMANT que l'agriculture familiale et les petits agriculteurs constituent une base importante de la production durable d'aliments, qui vise à réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et reconnaissant leur importante contribution à l'élimination de la pauvreté dans la perspective de l'atteinte des objectifs de développement établis à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

CONSCIENTS que le changement climatique a des incidences néfastes dans les Amériques, qui provoque une dégradation de la qualité de vie et de l'environnement pour les générations présentes et à venir; et que les États membres encourent des risques considérables causés par les effets néfastes du changement climatique, en particulier les États qualifiés de vulnérables aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui réclament l'adoption de mesures d'adaptation pour contrer ces effets,

CONVAINCUS de l'importance de promouvoir des politiques publiques et des cadres normatifs, législatifs et institutionnels tendant vers la réduction des risques de catastrophe pour réduire les pertes en vies humaines ainsi que les conséquences sociales, économiques et environnementales que subissent nos sociétés,

ÉTANT DONNÉ l'importance d'adopter des mesures efficaces, à même de surmonter les difficultés que connaissent les pays en développement sans littoral en matière de transit, et réaffirmant la volonté d'appliquer effectivement le Programme d'action d'Almaty, lequel a été approuvé au moyen de la résolution 58/201 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que les accords en vigueur dans leurs systèmes de transit et de transport,

RAPPELANT la résolution 67/206 de l'Assemblée générale de l'ONU, qui souligne l'importance des mesures coordonnées, équilibrées et intégrées pour relever les défis posés pour les petits États insulaires en développement en matière de développement durable (CCNUCC); ACCUEILLANT avec satisfaction la désignation de l'année 2014 comme l'année internationale des petits États insulaires en développement, et notant que les pays dotés d'un littoral et situés dans des zones côtières de faible altitude connaissent des difficultés similaires quant à leur développement durable,

RECONNAISSANT les difficultés auxquelles font face les États membres de petite taille, vulnérables, fortement endettés et à revenu intermédiaire,



AYANT PRÉSENTE À L'ESPRIT la résolution 68/222 de l'Assemblée générale de l'ONU, adoptée le 20 décembre 2013 et intitulée "Coopération pour le développement des pays à niveau intermédiaire", nous reconnaissons également que les pays à revenu intermédiaire continuent de subir d'importantes difficultés dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs de développement établis au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

SALUANT la célébration, le 15 août 2014, du centenaire du Canal de Panama, lequel représente une voie interocéanique qui contribue au développement économique et durable du continent et dont le projet d'élargissement permettra une plus large ouverture et facilitera le commerce maritime dans la Région.,

SOULIGNANT que la coopération interaméricaine au service du développement intégré constitue une responsabilité commune et solidaire des États membres dans le contexte des principes démocratiques, et que l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire de son Conseil interaméricain pour le développement intégré, a pour but de promouvoir la coopération entre les États membres en vue de leur développement intégré, et particulièrement pour contribuer à l'élimination de la pauvreté,

CONSCIENTS de la nécessité de renforcer l'action coordonnée de l'OEA avec les États membres et les diverses institutions du système interaméricain, en particulier pour ce qui est des objectifs liés à la promotion et au renforcement du développement intégré,

DÉCLARENT :

1. ENGAGER leurs efforts pour éliminer la faim et la pauvreté, en particulier la pauvreté absolue ; combattre l'iniquité, les inégalités, la discrimination et l'exclusion sociale, et accroître l'accès équitable aux services de santé ainsi qu'à une éducation de qualité et solidaire, objectifs prioritaires qui doivent orienter l'action du système interaméricain.

2. RENFORCER la capacité des pays pour faire face aux effets extérieurs, de sorte à pérenniser les avancées réalisées dans la région en matière d'élimination de la faim et de la pauvreté, en particulier la pauvreté absolue.

3. RENDRE HOMMAGE aux travaux effectués dans le programme de développement pour l'après-2015 et charger le Secrétariat général d'inclure, s'il y a lieu, les résultats y relatifs dans ses programmes, projets et activités.

4. IMPULSER les politiques publiques intersectorielles qui portent sur la protection et l'inclusion sociale pour renforcer le respect des droits de la personne et l'adoption de mesures intégrales pour une participation pleine et effective de tous au sein de la société, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité; et prévenir, combattre et éliminer toutes les formes de discrimination et d'intolérance.

5. **IMPULSER** l'élaboration et l'exécution de politiques économiques et sociales qui soient intégrales et ouvertes à tous, tendent à approfondir le développement économique dans un contexte d'équité, favorisent l'investissement, l'esprit d'entreprises et la création d'emplois décents, dignes et productifs dans tous les secteurs, afin de réduire les disparités dans les revenus et les inégalités sociales.

6. **RENFORCER** les efforts pour garantir intégralement l'équité et l'égalité d'accès, les débouchés, la participation et le leadership des femmes dans les processus de développement conformément aux engagements internationaux souscrits par les États et orientés vers la participation effective, pleine et égale des femmes dans tous les secteurs de la société.

7. **SOULIGNER** la nécessité d'élaborer et d'exécuter des politiques publiques qui soient respectueuses des droits de la personne, tendent à favoriser l'inclusion sociale des migrants, encourager les échanges de pratiques optimales entre les États membres et créer les conditions propices à la reconnaissance, à l'optimisation et à l'exploitation maximale des avantages de la migration dans le développement des pays des Amériques.

8. **ENCOURAGER** la formation professionnelle et technique pour tous, la formation sur le lieu de travail ainsi que l'élaboration de mécanismes de certification des compétences professionnelles de sorte à faciliter l'accès au travail et la réinsertion dans le marché du travail, soutenir le développement personnel et professionnel, en tirant parti de l'innovation, et maximiser la productivité de l'économie ainsi que le renforcement institutionnel.

9. **METTRE AU POINT ET RENFORCER** des politiques sur l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des services de santé, en veillant à ce que la prestation de ces services soit culturellement acceptable, ainsi que la promotion de styles de vie sains pour la population, en particulier les personnes et groupes en situation de vulnérabilité, tout en promouvant une couverture universelle, en particulier dans les programmes de soins préventifs.

10. **CONTINUER** à promouvoir et défendre les principes démocratiques, les droits de la personne et l'accès à la justice pour tous et à favoriser le dialogue social, ceux-ci étant des éléments indispensables au développement social, économique et culturel, en tenant compte que la démocratie et le développement intégré sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

11. **RENFORCER**, au niveau de leurs politiques publiques de sécurité citoyenne, une approche multidimensionnelle qui contribue au développement intégré et à la justice sociale, qui encourage la participation communautaire et qui aboutisse à la réduction et à la prévention de la violence et du crime sous toutes leurs formes, en ayant présent à l'esprit le fait que le développement et la sécurité sont liés entre eux et se renforcent réciproquement.

12. **IMPULSER ET RENFORCER** les partenariats publics-privés avec la participation d'autres acteurs sociaux dans le but d'éliminer la pauvreté, en particulier la pauvreté absolue, et de progresser sur la voie du développement intégré dans les Amériques, en tenant compte du rôle de l'État et de la responsabilité sociale de l'entreprise.

13. **RENFORCER** les politiques d'intérêt public destinées à la planification, à la création et à la modernisation des infrastructures matérielles servant aux transports, à l'énergie et à la connectivité en raison de leur fonction stratégique pour l'impulsion de l'économie, la création d'emplois et la promotion du développement durable.

14. **RÉITÉRER** qu'il est nécessaire d'adopter des politiques publiques pour un accès juste, équitable et non discriminatoire aux services publics de base, y compris les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement de base, mesures nécessaires pour concrétiser le développement intégré. De même, encourager et impulser des politiques publiques intégrales destinées à répondre aux besoins de logement des secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables de la population.

15. **ENCOURAGER** la promotion de politiques d'inclusion financière qui améliorent l'accès et le recours à des services financiers abordables et de qualité, et qui renforcent la capacité financière des ménages qui sont exclus du système financier ou mal desservis par celui-ci, des microentreprises et petites entreprises, coopératives et autres unités de production, ainsi que la promotion de programmes d'éducation financière.

16. **RÉAFFIRMER** que l'expansion de l'accessibilité, l'appropriation et l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC), sous l'égide de principes d'équité, d'universalité et d'accessibilité financière, dans un contexte de coopération mondiale et de respect des droits de la personne, contribuent à la réduction de la pauvreté, au développement durable et à l'inclusion sociale qui facilite l'accès à l'information, à l'éducation et à la liberté d'expression. Dans ce contexte, souligner le rôle des instances du système interaméricain dans la promotion et l'adoption de TIC novatrices et fiables pour le continent américain, en réduisant le fossé numérique.

17. **PROMOUVOIR** des politiques et des stratégies intersectorielles au profit du développement durable et parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en renforçant l'agriculture familiale et paysanne ainsi que les petits agriculteurs, lesquelles politiques et stratégies doivent prendre en compte la production et l'offre de produits d'origine locale, y compris, entre autres, ceux à forte valeur nutritionnelle.

18. **POURSUIVRE ET RENFORCER** nos efforts pour progresser dans la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable et de changement climatique de sorte à contrecarrer les effets néfastes du changement climatique, à augmenter la capacité d'adaptation des États, des populations et des écosystèmes vulnérables au changement climatique; intensifier par ailleurs les efforts visant à atténuer

les émissions de gaz à effet de serre et ce, en conformité avec les principes, objectifs et dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

19. RENFORCER les politiques publiques de gestion intégrale du risque de catastrophe, en favorisant la participation, à tous les niveaux, du gouvernement et de la société, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie et le développement durable.

20. FOURNIR l'appui nécessaire aux pays en situation de développement mais sans littoral, à la mise en œuvre de mesures efficaces, destinées à surmonter les vulnérabilités et les problèmes résultant de cette situation, en leur facilitant la liberté de transit à travers le territoire des États de transit par tous les moyens de transport, conformément aux règles applicables du droit international, des conventions internationales et des ententes bilatérales en vigueur, en demandant au Secrétariat général d'élaborer un rapport qui permette de soutenir les avancées réalisées dans ce domaine.

21. ENCOURAGER tous les États membres, le système interaméricain et toutes les autres parties concernées à tirer parti de l'Année internationale des petits États insulaires en développement pour favoriser la réalisation d'activités à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération internationale, régionale et sous-régionale, selon le cas, pour parvenir à un développement durable dans les petits États insulaires en développement, dont les pays situés dans des zones côtières peu élevées.

22. PROMOUVOIR ET RENFORCER des stratégies efficaces de coopération et de création de partenariats entre les États, ainsi qu'avec les organismes internationaux compétents, dans le but de promouvoir un développement durable assorti d'inclusion sociale et en conformité avec les priorités et les intérêts nationaux.

23. PROMOUVOIR la coopération entre les États membres en vue de parvenir à leur développement intégré et pour contribuer à l'élimination de la pauvreté, en particulier la pauvreté absolue. En ce sens, charger le Secrétariat général de l'OEA de soutenir la coordination des efforts de coopération au moyen des divers mécanismes et instruments en place, de manière à créer des relations de synergie avec les institutions du système interaméricain, et de prendre les mesures qui s'imposent pour établir une coordination plus étroite, s'il y a lieu, entre l'OEA, la Banque interaméricaine de développement, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Organisation panaméricaine de la Santé.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. ... universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. Les États-Unis considèrent que les droits civils et politiques sont aussi importants que les droits économiques, sociaux et culturels pour la réalisation du développement et de l'inclusion sociale; toutes les personnes exercent leurs droits civils et politiques en participant activement à l'élaboration de politiques et de programmes pour lutter contre la pauvreté et la discrimination et pour réaliser l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la sécurité alimentaire et au travail décent. En particulier, l'exercice des droits civils et politiques remplit une fonction primordiale dans la consolidation de la démocratie. Par ailleurs, nous entendons que la réaffirmation de documents antérieurs à la présente résolution sous-tend également une réaffirmation des dispositions contenues dans lesdits documents.

2. *Idem.*

## C. ORGANISATIONS SOUS-RÉGIONALES

### Antécédents

1. Ce document présente les principaux accords et résolutions approuvés par diverses instances gouvernementales régionales et sous-régionales en matière de santé publique qui sont d'intérêt pour les organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et qui sont liés à ses travaux en tant qu'organisme spécialisé du système interaméricain en matière de santé.

#### a) Amérique centrale

- Système d'intégration centraméricain (SICA) : Conseil des ministres de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine (COMISCA)
- Réunion du secteur santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine (RESSCAD)

#### b) Caraïbes

- Communauté des Caraïbes (CARICOM) : Conseil pour le développement humain et social (COHSOD)

#### c) Amérique du Sud

- Communauté andine des Nations : Organisme andin de la santé/Accord Hipólito Unanue (ORAS/CONHU)
- Marché commun du Sud (MERCOSUR) : sous-groupe de travail n° 11 « Santé » (SGT 11)
- Organisation du Traité de coopération amazonienne (OTCA) : nouveau Programme stratégique de l'OTCA 2012-2020: gestion régionale de la santé
- Union des Nations sud-américaines (UNASUR) : Conseil sud-américain de la santé

## Résolutions et accords en matière de santé approuvés par des instances sous-régionales d'intégration<sup>1</sup> et liés aux activités de l'OPS

### a) *Système d'intégration centraméricain (SICA)*

#### *Conseil des ministres de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine (COMISCA)*<sup>2</sup>

2. Le Conseil des ministres de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine (COMISCA), du Système d'intégration centraméricain (SICA), est un forum de ministres et ministères ou secrétariats de la santé. L'Organisation panaméricaine de la Santé/Organisation mondiale de la Santé (OPS/OMS) participe aux réunions du Conseil à l'invitation du Secrétariat exécutif du COMISCA, en qualité d'organisme chef de file en matière de santé dans la Région et en raison de sa coopération technique avec les commissions techniques thématiques (médicaments, développement des ressources humaines, maladies chroniques et cancer, surveillance en santé et systèmes d'information) et le mécanisme de coordination régionale du VIH, de la tuberculose et du paludisme.

3. Le COMISCA tient des réunions ordinaires deux fois par an dans les pays qui exercent la présidence *pro tempore*. Les pays membres assument la présidence à tour de rôle tous les six mois. La XXXIX<sup>e</sup> Réunion ordinaire du COMISCA a eu lieu dans la ville de Panama, au Panama, les 5 et 6 décembre 2013, et la LX<sup>e</sup> Réunion ordinaire en République dominicaine les 26 et 27 juin 2014.

<b>Système d'intégration centraméricain XL<sup>e</sup> Réunion ordinaire du Conseil des ministres de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine Santo Domingo (République dominicaine), 26 et 27 juin 2014</b>	
<b>Thèmes approuvés par le COMISCA</b>	<b>Relation avec les activités de l'OPS</b>
<p><b>Progrès réalisés dans l'élaboration de la politique régionale de santé du SICA</b></p> <p>Il a été accusé réception du rapport d'avancement sur l'élaboration de la politique régionale de santé du SICA et des instructions ont été fournies au SE-COMISCA pour qu'il poursuive la feuille de route critique présentée aux fins d'approbation lors de la réunion extraordinaire du COMISCA en septembre de l'année en cours et soumise pour approbation au prochain Sommet des chefs d'État et de</p>	<p>Le plan de travail biennal de coopération technique sous-régional de l'OPS pour l'Amérique centrale 2014-2015 inclut des composantes programmatiques qui appuient le plan de travail du SE-COMISCA, dont la coopération technique pour la préparation de la politique de santé régionale.</p>

<sup>1</sup> Il est tenu compte des réunions tenues dans le cadre des instances sous-régionales liées à la santé entre mai 2013 et avril 2014.

<sup>2</sup> Pour plus d'information sur le COMISCA, veuillez consulter : <http://www.sica.int/comisca/>.

<b>Systeme d'integration centramericain XL<sup>e</sup> Réunion ordinaire du Conseil des ministres de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine Santo Domingo (République dominicaine), 26 et 27 juin 2014</b>	
<b>Thèmes approuvés par le COMISCA</b>	<b>Relation avec les activités de l'OPS</b>
gouvernement du SICA en décembre 2014.	
<p><b>Proposition de modification au Règlement du COMISCA</b></p> <p>Sa version finale sera présentée pour approbation lors de la réunion extraordinaire du COMISCA qui se tiendra en septembre de l'année en cours.</p>	
<p><b>Rapport de gestion financière SE-COMISCA</b></p> <p>Le rapport financier de gestion du Secrétariat exécutif du COMISCA a été approuvé en mai 2014.</p> <p>Les aspects suivants ont été analysés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la possibilité d'établir une quote-part différenciée pour les pays, en tenant compte des capacités financières de chaque État Membre;</li> <li>• la possibilité de modifier le schéma de calcul;</li> <li>• la détermination de la possibilité de la substituer par un schéma graduel d'augmentations.</li> </ul>	
<p><b>Mise en œuvre du Plan stratégique du SE-COMISCA</b></p> <p>Le rapport en matière de développement organisationnel et de stratégie de communication du COMISCA a été reçu, et le SE-COMISCA a reçu des instructions pour continuer avec ces processus, en s'appuyant sur un secrétariat qui répond aux actions régionales en santé.</p>	
<p><b>Signature de l'accord avec l'Organisme andin de santé/Accord Hipólito Unanue – ORAS–CONHU</b></p> <p>Un appui a été fourni aux actions de coopération qui découlent de la mise en œuvre de l'Accord-cadre de coopération avec ORAS–CONHU, et des remerciements ont été adressés au Secrétariat exécutif de cet organisme, Mme</p>	Liée à la résolution sur la coopération pour le développement en matière de santé aux Amériques (résolution <a href="#">CD52.R15</a> ).



<b>Système d'intégration centraméricain XL<sup>e</sup> Réunion ordinaire du Conseil des ministres de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine Santo Domingo (République dominicaine), 26 et 27 juin 2014</b>	
<b>Thèmes approuvés par le COMISCA</b>	<b>Relation avec les activités de l'OPS</b>
Caroline Chang Campos, pour l'intérêt manifesté en matière de renforcement des liens de coopération et de fraternité entre la zone andine et la région centraméricaine et la République dominicaine	
<p><b>Situation actuelle relativement à la fièvre à virus chikungunya</b></p> <p>Engagement pour renforcer les actions au premier niveau de soins de santé, afin d'intensifier la surveillance épidémiologique et les mesures de soins et de prévention dans la région et réaliser un échange d'expériences entre les pays membres afin qu'ils soient prêts à répondre à toute menace à la santé susceptible de se présenter.</p> <p>Il est demandé à l'OPS/OMS et aux Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) des États-Unis de poursuivre l'accompagnement de la région dans la surveillance active de la maladie, la mise en œuvre des mesures préventives et le renforcement des capacités du personnel sanitaire des ministères de la santé.</p>	<p>Lié aux documents suivants :</p> <p>a) Guía informativa sobre el chikungunya [Feuille d'information sur le chikungunya]. Disponible en espagnol : <a href="http://www.paho.org/dor/images/stories/archivos/chikungunya/preguntas_chikungunya_mayo2014.pdf?ua=1">http://www.paho.org/dor/images/stories/archivos/chikungunya/preguntas_chikungunya_mayo2014.pdf?ua=1</a></p> <p>b) Guía de manejo clínico para la infección por el virus chikungunya (CHIKV) [Directives pour la gestion clinique de l'infection due au virus du chikungunya (CHIKV)]. Disponible en espagnol : <a href="http://www1.paho.org/dor/images/stories/archivos/chikungunya/guia_chikv2.pdf?ua=1">http://www1.paho.org/dor/images/stories/archivos/chikungunya/guia_chikv2.pdf?ua=1</a></p> <p>c) Plan de Preparación y Respuesta Frente a Brotes de Fiebre Chikungunya [Plan pour la préparation et la lutte contre les flambées épidémiques de fièvre due au chikungunya]. Disponible en espagnol : <a href="http://www.paho.org/dor/images/stories/archivos/chikungunya/plan-de-contingencia-chikungunya-version-27-01-2014.pdf?ua=1">http://www.paho.org/dor/images/stories/archivos/chikungunya/plan-de-contingencia-chikungunya-version-27-01-2014.pdf?ua=1</a></p>
<p><b>Accord de coopération CDC-COMISCA</b></p> <p>Des remerciements sont adressés au CDC pour l'appui fourni à la région par le biais de l'Accord de coopération, au moyen duquel des résultats importants ont pu être obtenus en matière de surveillance épidémiologique, de VIH/sida, de gestion des risques et de renforcement des laboratoires nationaux de référence.</p>	
<p><b>Situation actuelle de la transplantation et du don d'organes dans la région</b></p> <p>L'appui de l'OPS/OMS est demandé ici pour que, en coordination avec le SE-COMISCA, le Réseau ibéroaméricain de don et de transplantation et les représentants des pays, elle mette à jour et</p>	<p>Fournit une possibilité pour promouvoir le cadre politique de l'OPS pour le don et la transplantation d'organes humains (résolution <a href="#">CD49.R18</a> [2009]).</p>

<b>Systeme d'integration centramericain XL<sup>e</sup> Réunion ordinaire du Conseil des ministres de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine Santo Domingo (République dominicaine), 26 et 27 juin 2014</b>	
<b>Thèmes approuvés par le COMISCA</b>	<b>Relation avec les activités de l'OPS</b>
<p>harmonise les cadres normatifs et réglementaires de don et de transplantation d'organes, conformément aux normes internationales pour assurer l'accès équitable de la population qui en a besoin et protéger les groupes les plus démunis et les plus vulnérables.</p> <p>Engagement pour renforcer les structures nationales en matière de transplantation et de don d'organes et demande faite au SE-COMISCA pour que, en coordination avec le Réseau ibéroaméricain de don et de transplantation et d'autres instances alliées, il encourage l'échange d'expériences et l'élaboration de processus de formation à ce sujet.</p>	
<p><b>Résultats et bonnes pratiques dans la lutte contre la maladie de Chagas en Amérique centrale</b></p> <p>Des remerciements sont adressés au gouvernement du Japon pour l'appui fourni par l'entremise du JICA afin de lutter de manière significative contre la maladie de Chagas et contribuer à la formation des capacités nationales pour continuer à travailler dans ce domaine, en particulier au Guatemala, en El Salvador, au Honduras et au Nicaragua, pays dans lesquels les bonnes pratiques relatives à ce thème ont été systématisées.</p>	<p>En ligne avec la Stratégie et Plan d'action pour la prévention, le contrôle et les soins contre la maladie de Chagas (résolution <a href="#">CD50.R17</a>)</p> <p>Relation avec le rapport et la résolution sur l'élimination des maladies négligées et autres infections liées à la pauvreté (résolution <a href="#">CD49.R19</a>)</p>
<p><b>Rapport du MCR</b></p> <p>Il a été envisagé d'appuyer et d'accélérer la signature des accords de fonds de démarrage de l'Élimination du paludisme en Mésoamérique et sur l'île d'Hispaniola pour El Salvador, le Costa Rica et le Panama, ainsi que les processus de mise en œuvre de la Stratégie de viabilité financière dans la réponse intégrale au VIH/sida dans les pays sur la base de leur plan d'action et de suivi.</p>	<p>Liée à la résolution sur la Stratégie et Plan d'action contre le paludisme (résolution <a href="#">CD51.R9</a>)</p> <p>Il concorde avec le Plan stratégique régional de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour le contrôle du VIH/SIDA/MTS (2006-2015) (résolution <a href="#">CD46.R15</a> [2005]).</p>
<p><b>Stratégie pour la prévention du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents</b></p> <p>La stratégie pour la prévention du surpoids et de</p>	<p>Fournit l'occasion de faire avancer les stratégies et plans régionaux sur ce thème.</p> <p>Plan d'action pour la prévention de l'obésité</p>

<b>Système d'intégration centraméricain XL<sup>e</sup> Réunion ordinaire du Conseil des ministres de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine Santo Domingo (République dominicaine), 26 et 27 juin 2014</b>	
<b>Thèmes approuvés par le COMISCA</b>	<b>Relation avec les activités de l'OPS</b>
<p>l'obésité chez les enfants et les adolescents dans les pays membres du SICA a été approuvée, et les pays ont été priés de formuler leurs plans d'action pour la mise en œuvre de cette stratégie, avec une approche intersectorielle et fondée sur le parcours de vie, et de mobiliser les ressources techniques et financières requises.</p>	<p>chez les enfants et les adolescents (document <a href="#">CE154/16, Rév 1</a>).</p> <p>Lié à la Stratégie pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles 2012-2025 (document <a href="#">CSP28/9, Rev.1</a> et résolution <a href="#">CSP28.R13</a> [2012]).</p> <p>Concorde avec le Forum panaméricain d'action sur les maladies non transmissibles (2012).</p> <p>Dans le cadre du Rapport sur la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (document d'information <a href="#">CD51/INF/4</a> [2011]).</p> <p>Lié à la Stratégie régionale et plan d'action pour une approche intégrée de la prévention des maladies chroniques et de la lutte contre celles-ci, y compris l'alimentation, l'activité physique et la santé (résolution <a href="#">CD47.R9</a> [2006]).</p>
<p><b>Principes directeurs sur les soins de santé primaires renouvelés</b></p> <p>Il a été décidé de lancer un processus intensif pour renforcer les capacités des pays de la région pour la formation d'équipes multiprofessionnelles de soins de santé primaires qui fournissent des services de soins de haute qualité, intégraux et centrés sur les personnes, en formulant de nouvelles stratégies et mécanismes de travail de collaboration pour la transformation de l'éducation des professionnels de la santé.</p>	<p>Relation et alignement sur la Stratégie pour le développement des compétences du personnel de santé dans les systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires (résolution <a href="#">CD50.R7</a>).</p>
<p><b>Plan stratégique régional de prévention de la grossesse chez les adolescentes</b></p> <p>Le Plan stratégique régional de prévention de la grossesse chez les adolescentes a été approuvé et le SE-COMISCA a été prié d'engager le dialogue et de rechercher un consensus avec d'autres instances de l'institutionnalité du SICA face à sa mise en œuvre.</p>	<p>Lié au Plan d'action sur la santé des adolescents et des jeunes (résolution <a href="#">CD49.R14</a>).</p>

<b>Systeme d'integration centramericain XL<sup>e</sup> Réunion ordinaire du Conseil des ministres de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine Santo Domingo (République dominicaine), 26 et 27 juin 2014</b>	
<b>Thèmes approuvés par le COMISCA</b>	<b>Relation avec les activités de l'OPS</b>
<p>Des remerciements sont adressés à la Banque mondiale, au Fonds de la population des Nations Unies, à l'UNICEF et à l'Organisation panaméricaine de la Santé pour l'appui fourni dans l'élaboration du document de base, qui a été préparé et enrichi avec une contribution des pays par le biais de la Commission technique de genre et de santé et l'accompagnement du SE-COMISCA et du ST-COMMCA.</p> <p>Il est demandé au FNUAP, à l'OPS, à la BM, à l'UNICEF, au PARLACEN et à d'autres instances alliées du COMISCA de continuer leur l'appui technique et financier pour la mise en œuvre des actions émanées du Plan stratégique régional de prévention de la grossesse chez les adolescentes.</p> <p>Il est demandé au SE-COMISCA d'entreprendre les démarches nécessaires pour soumettre au plus haut niveau le Plan stratégique régional de prévention de la grossesse chez les adolescentes.</p>	
<p><b>Sur le rapport de l'Initiative de santé de Mésoamérique 2015</b></p> <p>Demander au SE-COMISCA qu'en coordination avec le Secrétariat de l'Initiative de santé de Mésoamérique 2015 un espace soit fourni pour l'analyse et l'échange d'expériences de l'information générée par l'Initiative Santé Mésoamérique.</p>	

4. En octobre, durant le mandat du Panama comme président *pro tempore* du COMISCA, une réunion a été convoquée au sujet des soins de santé primaires renouvelés. L'OPS a fourni un appui technique pour l'élaboration de l'ordre du jour et a parlé de la couverture sanitaire universelle. Un appui a également été fourni au suivi de la formulation de lignes directrices pour les pays sur les soins de santé primaires.

5. En outre, dans le cadre du plan de travail de la République dominicaine à la présidence *pro tempore* du COMISCA au cours du premier semestre de 2014, une réunion sous-régionale a été organisée dans le but de faire connaître les expériences de problèmes de santé communs en matière de dengue, de sécurité routière et de réseaux de

santé intégrés, sous les auspices du ministère de la Santé de la République dominicaine et avec la coopération technique de l'OPS.

6. L'OPS/OMS participe également au système centraméricain par le biais du Projet d'intégration et de développement de Mésoamérique, qui est régi par les mandats émanés du Sommet des chefs d'État et de gouvernement dans le cadre du Mécanisme de dialogue et de concertation de Tuxtla. Le projet a une Direction exécutive (avec siège en El Salvador) et un Groupe technique interinstitutionnel (GTI), auquel l'OPS participe conjointement avec d'autres partenaires pour coordonner l'action avec les différentes initiatives au sein du Projet de Mésoamérique. L'OPS/OMS ne reçoit ni ne dépense des ressources pour financer les plans directeurs, mais elle contribue une perspective technique pour guider les interventions dans le domaine de la santé afin qu'elles soient conformes aux méthodes et aux objectifs régionaux et mondiaux.

***Réunion du secteur de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine (RESSCAD)<sup>3</sup>***

7. Les ministres de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine participent conjointement avec des institutions de sécurité sociale et celles chargées des services d'eau et d'assainissement à la Réunion du secteur de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine (RESSCAD). L'OPS fait office de secrétariat technique de cette réunion. Ces réunions sont tenues une fois par an; la dernière a eu lieu à Antigua (Guatemala) les 5 et 6 juillet 2013. En 2014, la XXX<sup>e</sup> RESSCAD aura lieu en El Salvador, qui assure actuellement la présidence *pro tempore*, poste auquel lui succèdera le Honduras. La date de transfert de la présidence n'a pas encore été confirmée.

**b) *Communauté des Caraïbes (CARICOM)***

***Conseil pour le développement humain et social (COHSOD)***

8. L'institution de la CARICOM au sein de laquelle se réunissent les ministres de la santé est le Conseil pour le développement humain et social (COHSOD). Le COHSOD a pour vocation de promouvoir la santé, l'éducation et les conditions de vie et de travail dans la Communauté des Caraïbes. L'OPS participe à ce forum en qualité d'organisme consultatif technique sur la santé. En outre, les ministres de la santé se réunissent traditionnellement en conclave au siège de l'OPS, juste avant la Conférence sanitaire panaméricaine ou le Conseil directeur. Cependant, en 2013, la réunion a été convoquée en tant que COHSOD les 28 et 29 septembre 2013 à Washington, D.C.

---

<sup>3</sup> Pour plus d'information sur la RESSCAD, veuillez consulter le lien suivant : <http://new.paho.org/resscad/>.

<b>CARICOM</b> <b>24<sup>e</sup> Réunion du Conseil pour le développement humain et social (COHSOD)</b> <b>Georgetown (Guyana), 2 et 3 mai 2013</b>	
<b>Thèmes principaux abordés par le COHSOD</b>	<b>Relation avec des activités de l'OPS</b>
Informations actualisées sur l'Organisme de santé publique des Caraïbes	Programme de travail sous-régional de l'OPS avec les Caraïbes.  Accord-cadre interinstitutionnel de 2012 entre l'OPS et l'Organisme de santé publique des Caraïbes, avec le Bureau de la coordination des programmes dans les Caraïbes et le Bureau du sous-directeur comme points focaux dans les Caraïbes et au siège de l'OPS, respectivement.
Coopération pour la santé dans les Caraïbes	Programme de travail sous-régional de l'OPS avec les Caraïbes  Stratégie de coopération sous-régionale de l'OPS/OMS pour les Caraïbes, 2010-2015.
Programme de développement durable des Nations Unies pour l'après-2015	La santé dans le programme de développement pour l'après-2015 (document <a href="#">CD52/12</a> [2013]).
Maladies non transmissibles	Stratégie pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles (document <a href="#">CSP28/9, Rev.1</a> et résolution <a href="#">CSP28.R13</a> [2012]) et Rapport sur la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (document d'information <a href="#">CD51/INF/4</a> [2011]).  Stratégie régionale et plan d'action pour une approche intégrée de la prévention des maladies chroniques et de la lutte contre celles-ci, y compris l'alimentation, l'activité physique et la santé (résolution <a href="#">CD47.R9</a> [2006]).  Forum panaméricain d'action sur les maladies non transmissibles (2012).
Maladies transmissibles–VIH/sida	Rapport d'avancement sur le Plan stratégique régional de l'OPS contre le VIH/SIDA/IST, 2006-2015 : évaluation à mi-parcours (document <a href="#">CSP28/INF/3(D)</a> [2012]).  Stratégie et Plan d'action pour l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis congénitale (résolution <a href="#">CD50.R12</a> [2010]).

<b>CARICOM</b> <b>24<sup>e</sup> Réunion du Conseil pour le développement humain et social (COHSOD)</b> <b>Georgetown (Guyana), 2 et 3 mai 2013</b>	
<b>Thèmes principaux abordés par le COHSOD</b>	<b>Relation avec des activités de l'OPS</b>
	Programme de surveillance de la santé et de prévention et de lutte contre les maladies.
Questions liées aux ressources humaines	Cibles régionales en matière de ressources humaines en santé 2007 2015 (document <a href="#">CSP28/INF/3(G)</a> [2012]). Programme technique de développement des ressources humaines en santé. Observatoire régional des ressources humaines en santé.
Renforcement des systèmes de santé	Réseaux intégrés des services de santé: Concepts, options de politique et feuille de route pour leur mise en œuvre dans les Amériques (OPS, 2010). Fonctions essentielles de la santé publique (document <a href="#">CD42/15</a> [2000])
Politique pharmaceutique régionale	Accès aux médicaments (résolution <a href="#">CD45.R7</a> [2004]). Santé publique, recherche en santé, production et accès aux médicaments essentiels (résolution <a href="#">CD47.R7</a> [2006]). Programme de travail sous-régional de l'OPS avec les Caraïbes.
Systèmes de gestion de la qualité des laboratoires	Renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques (résolution <a href="#">CD50.R9</a> [2010]).
Règlement sanitaire international (RSI)	Application du Règlement sanitaire international (2005) (résolution <a href="#">WHA64.1</a> [2013]). Protection contre les rayonnements ionisants et sûreté des sources de rayonnements : normes fondamentales internationales de protection (document <a href="#">CSP28/17, Rev.1</a> et résolution <a href="#">CSP28.R15</a> [2012]). Document d'information sur la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (document <a href="#">CD51/INF/5(D)</a> [2011]).

<b>CARICOM</b> <b>25<sup>e</sup> Réunion du Conseil pour le développement humain et social</b> <b>Washington, D.C., siège de l'OPS, 28 et 29 septembre 2013</b>	
<b>Thèmes abordés</b>	<b>Relation avec des activités de l'OPS</b>
Questions liées à la politique en matière de VIH	<p>Rapport d'avancement sur le Plan stratégique régional de l'OPS contre le VIH/SIDA/IST, 2006-2015 : évaluation à mi-parcours (document <a href="#">CSP28/INF/3(D)</a> [2012]).</p> <p>Stratégie et Plan d'action pour l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis congénitale (résolution <a href="#">CD50.R12</a> [2010]).</p> <p>Programme de surveillance de la santé et de prévention et de lutte contre les maladies.</p>
Questions de politique relatives à l'Organisme de santé publique des Caraïbes	<p>Programme de travail sous-régional de l'OPS dans les Caraïbes.</p> <p>Accord-cadre interinstitutionnel de 2012 entre l'OPS et l'Organisme de santé publique des Caraïbes.</p>
Maladies non transmissibles : rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration de Port-au-Prince et sur la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies (2011)	<p>Stratégie pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles (document <a href="#">CSP28/9, Rév. 1</a> et résolution <a href="#">CSP28.R13</a> [2012]) et Rapport sur la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (document d'information <a href="#">CD51/INF/4</a> [2011]).</p> <p>Stratégie régionale et plan d'action pour une approche intégrée de la prévention des maladies chroniques et de la lutte contre celles-ci, y compris l'alimentation, l'activité physique et la santé (résolution <a href="#">CD47.R9</a> [2006]).</p> <p>Forum panaméricain d'action sur les maladies non transmissibles (2012).</p>
Financement des options de politique pour les services de santé	<p>Programme de travail sous-régional de l'OPS avec les Caraïbes.</p> <p>Fonctions essentielles de la santé publique (document <a href="#">CD42/15</a> [2000]).</p>



<b>CARICOM</b> <b>25<sup>e</sup> Réunion du Conseil pour le développement humain et social</b> <b>Washington, D.C., siège de l'OPS, 28 et 29 septembre 2013</b>	
<b>Thèmes abordés</b>	<b>Relation avec des activités de l'OPS</b>
Questions liées aux ressources humaines	Cibles régionales en matière de ressources humaines en santé 2007-2015 (document <a href="#">CSP28/INF/3(G)</a> [2012]).  Programme technique de développement des ressources humaines en santé.  Observatoire régional des ressources humaines en santé.
Table ronde sur l'obésité chez les enfants	Stratégie pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles (document <a href="#">CSP28/9, Rév. 1</a> et résolution <a href="#">CSP28.R13</a> [2012]).  Stratégie régionale et Plan d'action pour une approche intégrée de la prévention des maladies chroniques et de la lutte contre celles-ci, y compris l'alimentation, l'activité physique et la santé (2006-2015) (document <a href="#">CD47/17, Rev. 1</a> [2006]).
Respect des exigences du Règlement sanitaire international	Protection contre les rayonnements ionisants et sûreté des sources de rayonnements: normes fondamentales internationales de protection (document <a href="#">CSP28/17, Rév. 1</a> et résolution <a href="#">CSP28.R15</a> [2012]).  Document d'information sur la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (document d'information <a href="#">CD51/INF/5(D)</a> [2011]).

**c) Amérique du Sud**

**Communauté andine (CAN) : Organisme andin de santé/Accord Hipólito Unanue (ORAS/CONHU)**

9. Dans le cadre de la Communauté andine des nations, l'Organisme andin de santé/Accord Hipólito Unanue (ORAS/CONHU) fait office de secrétariat technique de la Réunion des ministres de la santé de la Zone andine (REMSAA).<sup>4</sup> L'OPS participe à ces réunions en qualité d'organisme technique consultatif sur la santé. La dernière REMSAA

<sup>4</sup> Pour plus d'information sur la REMSAA, veuillez consulter : <http://www.orasconhu.org/remsa/resoluciones-8>.

a eu lieu aux îles Galápagos (Équateur) les 26 et 27 mars 2014. La XXXV<sup>e</sup> REMSAA se tiendra en Bolivie. La date n'a pas encore été confirmée.

<b>Communauté andine des Nations</b> <b>Organisme andin de Santé/Accord Hipólito Unanue (ORAS-CONHU)</b> <b>XXXIV<sup>e</sup> Réunion ordinaire des Ministres de la Santé de la Zone andine (REMSAA)</b> <b>Galápagos (Équateur), 26 et 27 mars 2014</b>	
<b>Résolutions approuvées</b>	<b>Relation avec des activités de l'OPS</b>
Recommandation REMSAA XXXIV : Observatoire andin des systèmes de santé	Lié au programme technique pour les systèmes et services de santé et au développement des ressources humaines pour la santé.  Observatoire régional des ressources humaines en santé.
REMSAA XXXIV/489 : Indicateurs de base de la santé des pays andins pour le suivi des systèmes nationaux de santé pour l'accès universel	Lié au système régional d'information sur les services de santé de l'OPS (résolution <a href="#">CD50.R7</a> et document <a href="#">CD50/11</a> ).  Lié au programme technique pour les systèmes et services de santé.
REMSAA XXXIV/490 : Politique andine de santé interculturelle	Lié au programme régional de santé interculturelle de l'OPS.  Lié au travail de promotion de l'OPS/OMS des approches interculturelles dans les services de santé pour garantir l'accès des populations autochtones et d'ascendance africaine.
REMSAA XXXIV/488 : Accès aux médicaments	Lié au Fonds stratégique et au programme technique sur les médicaments et les technologies sanitaires.  Plate-forme régionale d'accès et d'innovation concernant les technologies sanitaires (2012).  Lié à l'évaluation et à l'incorporation des technologies sanitaires dans les systèmes de santé (document <a href="#">CSP28/11</a> et résolution <a href="#">CSP28.R9</a> [2012]).
REMSAA XXXIV/491 : Mise en œuvre de la politique andine sur le handicap	Lié au programme technique sur le handicap et la réadaptation.

**Marché commun du Sud (MERCOSUR)**

10. À ce sujet, il convient de signaler que dans les réunions du sous-groupe de travail n° 11 « Santé » (SGT 11), des résolutions sont approuvées pour être ensuite soumises à l'examen du Groupe du Marché Commun (GMC). Des projets de résolution sont également traités avant de passer à la consultation interne et des résolutions ayant caractère de recommandations sont analysées dans le cadre de chacune des commissions du SGT 11 (Commission des services de soins de santé, Commission des produits pour la santé et Commission de surveillance en santé), en plus des résolutions relatives à la coordination nationale. En général, il s'agit de thèmes liés à la réglementation et à l'harmonisation des normes. L'OPS participe en sa qualité d'organisme technique consultatif. La dernière de ces réunions, la XCI<sup>e</sup> Réunion ordinaire du Groupe du Marché Commun (GMC) a eu lieu à Montevideo (Uruguay) le 7 juin 2013.

11. En outre, des réunions ordinaires des ministres de la santé du MERCOSUR sont tenues au moins deux fois par an (chaque fois sous présidence *pro tempore*, qui change tous les six mois). La XXXV<sup>e</sup> Réunion des ministres de la santé du MERCOSUR a eu lieu à Caracas (République bolivarienne du Venezuela) le 22 novembre 2013. La date et le lieu de la prochaine réunion n'ont pas encore été confirmés.

<b>MERCOSUR</b>	
<b>XCI<sup>e</sup> Réunion ordinaire du Groupe du Marché Commun (GMC) Montevideo (Uruguay), 7 juin 2013</b>	
<b>Accords approuvés</b>	<b>Relation avec des résolutions et des documents d'information de l'OPS</b>
<b>Accord 003/2013.</b> Guide méthodologique pour des études d'évaluation économique des technologies sanitaires.	Résolution <a href="#">CSP28.R9</a> (2012) Évaluation et incorporation des technologies de la santé dans les systèmes de santé.
<b>Accord 004/2013.</b> Exigences minimales pour élaborer des plans d'urgence pour les urgences de santé publique d'importance internationale dans les points d'entrée désignés par les États Parties selon le Règlement sanitaire international (RSI)	Résolution <a href="#">CSP27.R13</a> (2007) Sécurité sanitaire internationale : Mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) (2005). Résolution <a href="#">CD43.R13</a> (2001) Règlement sanitaire international. Document d'information <a href="#">CSP28/INF/3-F</a> (2012) Rapport d'avancement sur le Règlement sanitaire international.

<b>XXXV<sup>e</sup> Réunion des ministres de la santé du MERCOSUR Caracas (République bolivarienne du Venezuela), 22 novembre 2013</b>	
<b>Points de l'ordre du jour abordés</b>	<b>Relation avec des résolutions et des documents d'information de l'OPS</b>
Évaluation des technologies sanitaires en utilisant une stratégie de santé publique.	Résolution <a href="#">CSP28.R9</a> (2012) Évaluation et incorporation des technologies de la santé dans les systèmes de santé.
Progrès réalisé avec les produits pharmaceutiques dans le MERCOSUR afin d'obtenir des médicaments de bonne qualité et atteindre l'autosuffisance dans la fabrication de médicaments.	Résolution <a href="#">CD45.R7</a> (2004) Accès aux médicaments.  Résolution <a href="#">CD50.R9</a> (2010) Renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques.
État épidémiologique des maladies de la Région jugées prioritaires : dengue, rougeole, grippe, tuberculose et paludisme.	Résolution <a href="#">CSP27.R2</a> (2007) Élimination de la rubéole et du syndrome de rubéole congénitale au sein des Amériques.  Résolution <a href="#">CD46.R12</a> (2005) Stratégie régionale de contrôle de la tuberculose pour 2005-2015.  Résolution <a href="#">CD51.R9</a> (2011) Stratégie et Plan d'action contre le paludisme (pour 2012-2015).  Résolution <a href="#">CD44.R8</a> (2003) Pandémie de grippe : préparatifs dans l'hémisphère occidental.
Intensification des mesures sanitaires frontalières binationales et échange d'expériences concernant la prévention et la lutte contre certaines maladies, en vue de la prochaine Coupe du monde de football 2014, en particulier la surveillance épidémiologique de la rougeole, de la tuberculose et du paludisme.	Résolution <a href="#">CSP27.R2</a> (2007) Élimination de la rubéole et du syndrome de rubéole congénitale au sein des Amériques.  Résolution <a href="#">CD46.R12</a> (2005) Stratégie régionale de contrôle de la tuberculose pour 2005-2015.  Résolution <a href="#">CD51.R9</a> (2011) Stratégie et Plan d'action contre le paludisme [pour 2012-2015].
Profils des systèmes de santé de l'Observatoire des systèmes de santé du MERCOSUR et présentation des profils de l'Uruguay et du Brésil.	Résolution <a href="#">CD49.R22</a> (2009) Réseaux intégrés de services de santé fondés sur les soins de santé primaires.
Présentation et analyse du programme « Mais Médicos » du Brésil.	Accord de coopération avec le Brésil Accroissement de l'accès de la population brésilienne aux soins de santé primaires.

<b>XXXV<sup>e</sup> Réunion des ministres de la santé du MERCOSUR Caracas (République bolivarienne du Venezuela), 22 novembre 2013</b>	
<b>Points de l'ordre du jour abordés</b>	<b>Relation avec des résolutions et des documents d'information de l'OPS</b>
Stratégie régionale sur les malformations congénitales et les incapacités dans le MERCOSUR.	Lié aux résolutions sur la santé et aux droits de l'homme (résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]) et sur la santé, la sécurité humaine et le bien-être (résolution <a href="#">CD50.R16</a> [2010]).

### *Organisation du Traité de coopération amazonienne (OTCA)<sup>5</sup>*

12. Dans le cadre du nouveau Programme stratégique 2012-2020, l'OPS/OMS réalise des activités de coopération technique avec la Coordination de la santé du Secrétariat permanent de l'OTCA. Cette coopération technique a été formalisée avec la signature d'un accord-cadre entre les deux organisations à l'occasion du 51<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS (2011).

### *Union des nations sud-américaines (UNASUR)<sup>6</sup>*

13. Le Conseil sud-américain de Santé (CSS) de l'UNASUR a un comité de coordination, un secrétariat technique et divers groupes techniques. Le Secrétariat technique, formé du président *pro tempore* et de représentants de deux pays (le président *pro tempore* antérieur et le suivant), convoque et appuie les réunions du Conseil. L'OPS participe au Comité de coordination en qualité d'observateur. Le Suriname occupe actuellement la présidence *pro tempore*; l'Uruguay lui succèdera à partir d'août 2014.

<b>UNASUR</b>	
<b>Réunion extraordinaire du Comité de coordination du Conseil sud-américain de Santé à l'occasion de la 66<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé (AMS) Genève (Suisse), du 19 au 28 mai 2013</b>	
<b>Points de l'ordre du jour abordés</b>	<b>Relation avec des résolutions et des documents d'information de l'OPS</b>
Les membres de l'UNASUR ont convenu de présenter une position unifiée sur les points suivants de l'ordre du jour de l'AMS : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget programme 2014-2015</li> <li>• MNT et incapacités</li> <li>• Promotion de la santé tout au long du parcours de vie</li> </ul>	Résolution <a href="#">CSP28.R13</a> (2012) Stratégie pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles.  Résolution <a href="#">CD47.R9</a> (2006) Stratégie régionale et plan d'action pour une approche intégrée de la prévention des maladies chroniques et de la lutte contre celles-ci, y compris l'alimentation, l'activité physique et la santé.

<sup>5</sup> Pour plus d'information sur l'OCTA, veuillez consulter : <http://www.otca.info/portal/>.

<sup>6</sup> Pour plus d'information sur le Conseil sud-américain de Santé, veuillez consulter : [www.unasursg.org](http://www.unasursg.org).

<b>UNASUR</b>	
<b>Réunion extraordinaire du Comité de coordination du Conseil sud-américain de Santé à l'occasion de la 66<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé (AMS) Genève (Suisse), du 19 au 28 mai 2013</b>	
<b>Points de l'ordre du jour abordés</b>	<b>Relation avec des résolutions et des documents d'information de l'OPS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la réalisation des OMD liés à la santé</li> <li>• La santé dans le programme de développement pour l'après-2015</li> </ul>	<p>Document d'information <a href="#">CD52/INF/4-C</a> (2013) Les objectifs du Millénaire pour le développement et cibles sanitaires dans la Région des Amériques.</p> <p>Document <a href="#">CD52/12</a> (2013) Débat de type table ronde : La santé dans le programme de développement pour l'après-2015.</p> <p>Résolution <a href="#">CD47.R1</a> (2006) Le handicap : prévention et réhabilitation dans le contexte du droit de la personne de jouir du niveau le plus élevé possible de santé physique et mentale et autres droits connexes.</p> <p>Résolutions <a href="#">CD43.R11</a> (2001) et <a href="#">CD47.R20</a> (2006) Promotion de la santé aux Amériques et Promotion de la santé: réalisations et aspirations contenues dans les Chartes d'Ottawa et de Bangkok.</p>

<b>UNASUR</b>	
<b>VIII<sup>e</sup> Réunion du Conseil sud-américain de Santé Lima (Pérou), 4 et 5 septembre 2013</b>	
<b>Points abordés par le CSS</b>	<b>Relation avec des activités de l'OPS</b>
Plan du Réseau de gestion des risques et des catastrophes	<p>Lié au programme de préparatifs aux situations d'urgence et de secours en cas de catastrophe.</p> <p>Lié à la coordination de l'aide humanitaire internationale en matière de santé en cas de catastrophes (document <a href="#">CSP28/13</a> et résolution <a href="#">CSP28.R19</a> [2012]).</p>
Plan opérationnel annuel 2013 de l'Institut sud-américain de gouvernement pour la santé (ISAGS)	Lié au programme sous-régional de coopération technique pour l'Amérique du Sud.
Médicaments : base de données sur les prix et étude de la capacité de production en Amérique du Sud.	<p>Lié à l'initiative sur le renforcement des autorités de réglementation nationales en matière de médicaments et produits biologiques (résolution <a href="#">CD50.R9</a> [2010]).</p> <p>Lié au rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Stratégie et plan d'action mondial sur la santé publique, innovation et propriété</p>

	intellectuelle (document d'information <a href="#">CD51/INF/5(B)</a> [2011]).
Appui à la proposition sur la relation avec des tiers dans le domaine du financement	Lié au domaine des relations externes et de la mobilisation des ressources.
Projet de déclaration : journée sud-américaine de don volontaire, gratuit et altruiste de lait maternel	Lié au programme technique de nutrition maternelle et infantile.  Lié à l'Alliance panaméricaine pour la nutrition et le développement pour l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.
Soins de santé intégraux pour les incapacités	Lié au programme technique des incapacités et de la réadaptation.

**Mesure à prendre par le Conseil directeur**

14. Le Conseil directeur est prié de prendre note du présent rapport.

- - -